

Recours aux programmes de soutien gouvernemental à la liquidité en réponse à la COVID-19 par les entreprises appartenant à des immigrants et les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada

par Hassan Faryaar, Hujun Liu, Haozhen Zhang et Jianwei Zhong

Date de diffusion : le 6 mars 2024



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Recours aux programmes de soutien gouvernemental à la liquidité en réponse à la COVID-19 par les entreprises appartenant à des immigrants et les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada

par

Hassan Faryaar et Huju Liu

Division de l'analyse sociale et de la modélisation
Statistique Canada

Haozhen Zhang et Jianwei Zhong

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

11F0019M N° 475

2024002

ISSN 1205-9161

ISBN 978-0-660-69989-9

Mars/2024

Direction des études analytiques Documents de recherche

La série Direction des études analytiques : documents de recherche permet de faire connaître les travaux de recherche effectués par le personnel de la Direction des études analytiques et les collaborateurs. Cette série a pour but de favoriser la discussion sur divers sujets, notamment le travail, l'immigration, la scolarité et les compétences, la mobilité du revenu, le bien-être, le vieillissement, la dynamique des entreprises, la productivité, les transitions économiques et la géographie économique. Le lecteur est invité à faire part aux auteurs de ses commentaires et suggestions.

Tous les documents de la série Direction des études analytiques : documents de recherche font l'objet d'une révision interne et d'une révision par les pairs. Cette démarche vise à faire en sorte que les documents soient conformes au mandat de Statistique Canada à titre d'organisme statistique gouvernemental et qu'ils respectent les normes généralement reconnues régissant les bonnes méthodes professionnelles.

Tout en respectant la politique, les lignes directrices et les principes généraux du *Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor* relatifs à l'emploi du féminin dans les écrits gouvernementaux, dans les textes qui traitent de collectivités, l'emploi du masculin générique est utilisé pour des raisons stylistiques et d'économie d'espace.

Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier Alexander Amundsen à Finance Canada et Ryan Kelly à Innovation, Science et Développement économique au Canada ainsi que d'autres collègues de Finance Canada pour leurs commentaires et suggestions utiles

Table des matières

Résumé.....	5
1. Introduction.....	6
2. Survol des programmes de soutien à la liquidité du gouvernement	8
3. Données.....	10
4. Méthodologie	11
5. Résultats.....	14
5.1 Résultats descriptifs.....	14
5.2 Résultats analytiques	20
5.2.1 Recours au soutien à la liquidité : comparaison entre les entreprises appartenant à des immigrants et les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada.....	20
5.2.2 Entreprises appartenant à des immigrants	27
6. Conclusion	34
Références	35

Résumé

Les entreprises appartenant à des immigrants étaient plus susceptibles que les autres entreprises d'être touchées par la pandémie de COVID-19, car elles étaient plus concentrées dans des industries nécessitant des contacts en personne et avaient une taille plus petite. Pour venir en aide aux entreprises touchées par la pandémie, le gouvernement du Canada a lancé divers programmes de soutien à la liquidité en réponse à la COVID-19, y compris la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) et le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Ces programmes ont été conçus pour venir en aide aux entreprises touchées en couvrant partiellement leurs dépenses principales, comme la rémunération, le loyer et les frais d'exploitation d'immeubles. Le présent document combine les données tirées de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés et les données provenant de ces quatre programmes de soutien afin d'examiner l'utilisation des programmes par les entreprises appartenant à des immigrants, puis de comparer ces résultats avec ceux des entreprises appartenant à des personnes nées au Canada. Les résultats indiquent que, après la prise en compte d'autres facteurs, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants étaient plus susceptibles de recevoir des prestations du CUEC et de l'AUCLC ou de la SUCL et moins susceptibles de recevoir des prestations de la SSUC, comparativement aux entreprises appartenant à des personnes nées au Canada. Toutefois, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants ont touché des prestations de valeurs en dollars légèrement plus élevées que les propriétaires d'entreprise nés au Canada, et ce, peu importe le programme. Parmi les entreprises appartenant à des immigrants, les caractéristiques des propriétaires, notamment le genre, le niveau de scolarité, l'année d'admission et les compétences linguistiques, ont joué un rôle important dans l'utilisation des programmes de soutien à la liquidité. Par exemple, les entreprises dont les propriétaires sont arrivés au Canada plus récemment étaient moins susceptibles de recevoir des prestations de la SSUC, et les prestations reçues par ces entreprises étaient d'une moindre valeur en dollars. Les entreprises dont les propriétaires ne parlaient ni l'anglais ni le français étaient également moins susceptibles de toucher des prestations de la SUCL, de l'AUCLC ou de la SSUC, et, lorsque les données de tous les programmes ont été combinées, ce groupe a reçu les prestations de plus faible valeur en dollars.

1. Introduction

Les études démontrent que les entreprises appartenant à des immigrants ont été plus durement frappées par la pandémie que les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada. Par exemple, de février à décembre 2020, le nombre d'immigrants propriétaires de petites entreprises au Canada a diminué de 4 points de pourcentage de plus que le nombre de propriétaires d'entreprises non immigrants (Beland et al., 2021). De plus, selon l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises (ECSE), 43,0 % des entreprises appartenant majoritairement à des immigrants ont déclaré une perte de revenus d'au moins 30 % de 2019 à 2020, comparativement à 31,2 % de toutes les entreprises du secteur privé ayant subi une même perte minimale au cours de cette même période (Tam et al., 2021). De plus, en ce qui a trait aux attentes futures, l'enquête a déterminé que les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants étaient moins optimistes. Par exemple, 22,7 % de ces entreprises ont déclaré pouvoir poursuivre leurs opérations pendant 12 mois ou plus sans perte de revenus avant d'avoir à envisager le licenciement d'employés, comparativement à 31,5 % de toutes les entreprises du secteur privé (Tam et al., 2021). De même, des études menées aux États-Unis ont révélé que, pendant la pandémie, il y a eu plus de fermetures d'entreprises appartenant à des immigrants et à des groupes racisés, comparativement à la moyenne globale des entreprises dans l'économie (Fairlie, 2020).

En général, les répercussions de la pandémie de COVID-19 variaient entre les entreprises selon les caractéristiques de ces dernières, notamment leur industrie d'exploitation, leur taille et leur santé financière. Les caractéristiques des entreprises appartenant à des immigrants peuvent être différentes de celles des entreprises appartenant à des personnes nées au Canada. Par exemple, les entreprises appartenant à des immigrants étaient plus petites que celles détenues par des propriétaires nés au Canada.¹ Les immigrants détiennent relativement plus de petites et moyennes entreprises (PME) que les non-immigrants. Bien que les immigrants représentent environ 22 % de la population, ils dirigent 25 % des PME au Canada (Tam et al., 2021). Pendant des ralentissements économiques, tel qu'il a été le cas lors de la pandémie, les petites entreprises sont confrontées à des problèmes de liquidité et de disponibilité des ressources, et elles sont plus vulnérables sur le plan financier que les grandes entreprises (Bartik et al., 2020) et plus susceptibles de fermer les portes (Leung, 2021). Les entreprises appartenant à des immigrants étaient aussi plus concentrées dans les secteurs du commerce de gros, du transport et de l'entreposage, et des services d'hébergement et de restauration, lesquels ont été particulièrement marqués par la pandémie.

Pour offrir un soutien aux entreprises touchées pendant la pandémie, le gouvernement du Canada a lancé différents programmes de soutien à la liquidité en réponse à la COVID-19. Les programmes ont été conçus pour venir en aide aux entreprises touchées en couvrant partiellement leurs dépenses principales, comme la rémunération, le loyer et les frais d'exploitation d'immeubles. La présente étude met l'accent sur les quatre principaux programmes de subvention offerts en réponse à la COVID-19, soit la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) et le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC).

Plus précisément, l'étude examine l'utilisation des programmes de soutien gouvernemental pendant la pandémie par des entreprises appartenant à des immigrants, puis elle compare les résultats avec ceux des entreprises détenues par des propriétaires nés au Canada. Pour les besoins d'analyse de cette étude, les entreprises sont classées en trois catégories fondées sur la part de propriété des immigrants dans une entreprise : entreprises appartenant à des

1. Pour obtenir les détails sur la taille et la répartition selon l'industrie des entreprises appartenant à des immigrants, par type de propriété, consultez la section 5.1.

personnes nées au Canada (propriétaires non immigrants)²; entreprises appartenant majoritairement à des immigrants (les immigrants détiennent 50 % ou plus des actions d'une entreprise); et entreprises appartenant majoritairement à des immigrants (les immigrants détiennent moins de 50 % des actions de l'entreprise).³

Pour comprendre le recours aux programmes de soutien en réponse à la COVID-19 par les entreprises appartenant à des immigrants, la présente étude utilise les données de quatre programmes de soutien en réponse à la COVID-19, couplées avec les microdonnées des entreprises de 2019 et les données sur la propriété des entreprises. Elle examine ensuite l'utilisation des programmes de soutien en réponse à la COVID-19 par les entreprises appartenant à des immigrants après la prise en compte de leurs caractéristiques pré-pandémie et compare les résultats avec ceux obtenus pour les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada.

Les résultats indiquent que les entreprises appartenant à des immigrants recevaient un soutien proportionnellement plus élevé du CUEC et de l'AUSU ou de la SSUC (désignée ci-après l'AUSU), comparativement à la SSUC. Après la prise en compte des caractéristiques des entreprises, l'étude a révélé que les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants étaient plus susceptibles de recevoir un soutien du CUEC et de l'AUSU et moins susceptibles de recevoir des prestations de la SSUC, par rapport aux entreprises appartenant à des propriétaires nés au Canada. Toutefois, en ce qui a trait à la valeur en dollars du soutien reçu, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants ont reçu des montants de valeurs en dollars légèrement plus élevées que les entreprises dont les propriétaires sont nés au Canada, et ce, peu importe le programme. Les résultats pour les bénéficiaires de la SSUC n'étaient pas significatifs sur le plan statistique.

De plus, l'étude révèle que, parmi les entreprises appartenant à des immigrants, les entreprises dirigées par des femmes étaient un peu moins susceptibles de recevoir un soutien du CUEC et plus susceptibles de recevoir des prestations de la SSUC, par rapport aux entreprises dirigées par des hommes. De même, les entreprises dirigées par des femmes ont reçu un soutien de l'AUSU d'une valeur en dollars supérieure, mais des prestations de la SSUC d'une valeur en dollars inférieure, comparativement au soutien reçu par les entreprises dirigées par les hommes. L'étude a aussi déterminé que certaines caractéristiques des propriétaires d'entreprises appartenant à des immigrants, comme le niveau de scolarité, l'année d'admission, la catégorie d'admission et les compétences linguistiques, ont joué un rôle dans le recours aux programmes gouvernementaux de soutien à la liquidité. Les entreprises dont les propriétaires avaient un niveau de scolarité plus élevé étaient moins susceptibles de recevoir des prestations de l'AUSU, et les montants qu'elles recevaient étaient d'une valeur inférieure. De plus, lorsque tous les programmes ont été regroupés (CUEC, AUSU et SSUC), la valeur en dollars du soutien reçu diminuait à mesure qu'augmentait le niveau de scolarité du propriétaire à son admission. Les entreprises dont les propriétaires sont arrivés au Canada plus récemment étaient moins susceptibles de recevoir des prestations de la SSUC, et les prestations reçues par ces entreprises étaient d'une moindre valeur en dollars. Les entreprises dont les propriétaires sont arrivés au Canada en tant que réfugiés étaient les plus susceptibles de recevoir du soutien du CUEC, mais les moins susceptibles de recevoir du soutien de la SSUC. Les entreprises dont les propriétaires ne parlaient ni l'anglais ni le français étaient également moins susceptibles de recevoir du soutien

2 Dans cette étude, les immigrants désignent les personnes qui sont arrivées au Canada depuis 1980. Voilà pourquoi les immigrants arrivés avant 1980 sont probablement inclus dans le groupe des personnes nées au Canada.

3. Il y a deux autres catégories de type de propriété : entreprises dont la part de propriété n'est pas déterminée (les immigrants détiennent une part positive des actions d'une entreprise, mais le type de propriété ne peut pas être déterminé en raison de données partiellement manquantes); et entreprises sans information sur la propriété. La dernière catégorie comprend habituellement les grandes entreprises, notamment les sociétés cotées en bourse, dont la propriété est sujette aux changements en raison du commerce d'actions quotidien, ou les entreprises privées qui ne déclarent pas les renseignements sur leurs actionnaires.

de l'AUSU et de la SSUC, et ce groupe d'entreprises a reçu la valeur en dollars la plus faible en soutien lorsque tous les programmes ont été combinés.

Le reste de la présente étude est organisé comme suit : la section 2 introduit les programmes gouvernementaux de soutien, la section 3 explique brièvement les données, la section 4 décrit la méthodologie, la section 5 discute des résultats, et la section 6 présente la conclusion de l'étude.

2. Survol des programmes de soutien à la liquidité du gouvernement

Pour atténuer les répercussions de la pandémie sur les entreprises, le gouvernement du Canada a mis en œuvre le programme de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) le 15 mars 2020, qui est demeuré en vigueur jusqu'au 23 octobre 2021. Ce programme de subvention couvrait 21 périodes de quatre semaines, et visait principalement à soutenir les employeurs en leur permettant de réembaucher des travailleurs, d'éviter d'autres pertes d'emploi et de faciliter leurs activités au cours de la pandémie. Selon la période, tout employeur au Canada ayant enregistré une baisse de revenu au cours de la pandémie était admissible à cette subvention pour couvrir une partie de ses dépenses salariales. Selon l'ampleur de la perte de revenus des entreprises, la subvention pouvait atteindre 75 % de la rémunération des employés, jusqu'à concurrence de 847 \$ par semaine par employé.⁴

Parallèlement à la SSUC, le gouvernement du Canada a également lancé l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), qui visait principalement les petites entreprises. Lancé en mars 2020 et maintenu jusqu'en septembre 2020, ce programme fournissait des prêts-subventions aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles afin de couvrir 50 % des paiements de loyer, s'ils réduisaient le loyer de 75 %. En d'autres termes, dans le cadre de ce programme, avec l'accord des propriétaires d'immeubles, les locataires payaient uniquement 25 % du loyer, alors que le gouvernement fournissait un prêt-subvention égal à 50 % du loyer aux propriétaires de l'immeuble. L'AUCLC ciblait les petites entreprises payant moins de 50 000 \$ de loyer brut par mois et dont les revenus avaient diminué d'au moins 70 % ou qui avaient dû fermer en raison de la pandémie.

Le programme de Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) a remplacé l'AUCLC le 27 septembre 2020 et s'est poursuivi jusqu'au 23 octobre 2021. De façon similaire à l'AUCLC, la SUCL visait à fournir un soutien au loyer et d'autres allègements aux entreprises, aux organisations à but non lucratif et aux organismes de bienfaisance ayant enregistré une perte de revenus au cours de la pandémie de COVID-19. Toutefois, contrairement à l'AUCLC, la SUCL fournissait un soutien directement aux locataires et aux propriétaires d'immeubles admissibles. Plus important encore, selon la période, les entreprises étaient généralement admissibles à la SUCL, à condition d'avoir enregistré une perte quelconque de revenus. La condition d'enregistrer une perte de revenus d'au moins 70 %, comme c'était le cas pour l'AUCLC, a en effet été supprimée pour la SUCL. Les dépenses admissibles dans le cadre de la SUCL comprenaient les loyers commerciaux, les impôts fonciers (y compris les taxes scolaires et municipales), les assurances de biens et les intérêts sur les hypothèques commerciales. Toutefois, la valeur de la SUCL était calculée en pourcentage de la perte de revenus. Les dépenses admissibles pour tout emplacement donné pouvaient atteindre 75 000 \$ par période, avec des dépenses admissibles

4. Lors des premières périodes de la subvention (c.-à-d. les quatre premières périodes), les entreprises devaient avoir subi une baisse de revenus de 30 % pour être admissibles au programme de la SSUC. Pour obtenir plus de renseignements sur le programme de la SSUC, veuillez consulter le gouvernement du Canada (s.d.).

maximales de 300 000 \$ pour toutes les entités affiliées par période. En d'autres termes, le montant maximal pour une personne morale donnée était de 300 000 \$.⁵

Le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) offrait aux petites entreprises et aux organisations à but non lucratif un prêt unique sans intérêt pouvant atteindre 60 000 \$ pendant la pandémie. Le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2023 entraînera une annulation du prêt jusqu'à concurrence de 33 % (soit jusqu'à 20 000 \$).

Le processus de demande dans le cadre du CUEC appartenait à l'un ou l'autre des deux volets :

- le volet de paie : les demandeurs ayant touché un revenu d'emploi au cours de l'année civile 2019 situé entre 20 000 \$ et 1 500 000 \$;
- le volet de dépenses ne pouvant être reportées : les demandeurs touchant un revenu d'emploi total de 20 000 \$ ou moins, avec des dépenses admissibles ne pouvant être reportées, comme un loyer, des impôts fonciers, des frais de services publics et des assurances, se situant entre 40 000 \$ et 1 500 000 \$.⁶

Tel qu'il a été susmentionné, par souci de simplicité, la présente étude combine l'AUCLC et la SUCL (désignées ci-après par l'abréviation AUSU), car leur concept est similaire. Le graphique 1⁷ illustre la répartition des programmes de soutien à la liquidité par toutes les entreprises. Les trois barres à la droite indiquent que le CUEC, l'AUSU et la SSUC représentaient 31 %, 6 % et 63 %, respectivement, des valeurs totales du soutien à la liquidité offert dans le cadre de ces programmes. Toutefois, parmi toutes les entreprises ayant un numéro d'entreprise actif en 2019 (y compris celles pour lesquelles les propriétaires n'ont pas été déterminés ou n'ayant aucune information sur la propriété), 22 % étaient des bénéficiaires du CUEC, 7 % étaient des bénéficiaires de l'AUSU et 11 % étaient des bénéficiaires de la SSUC, tel qu'il est démontré par les trois barres à la gauche.

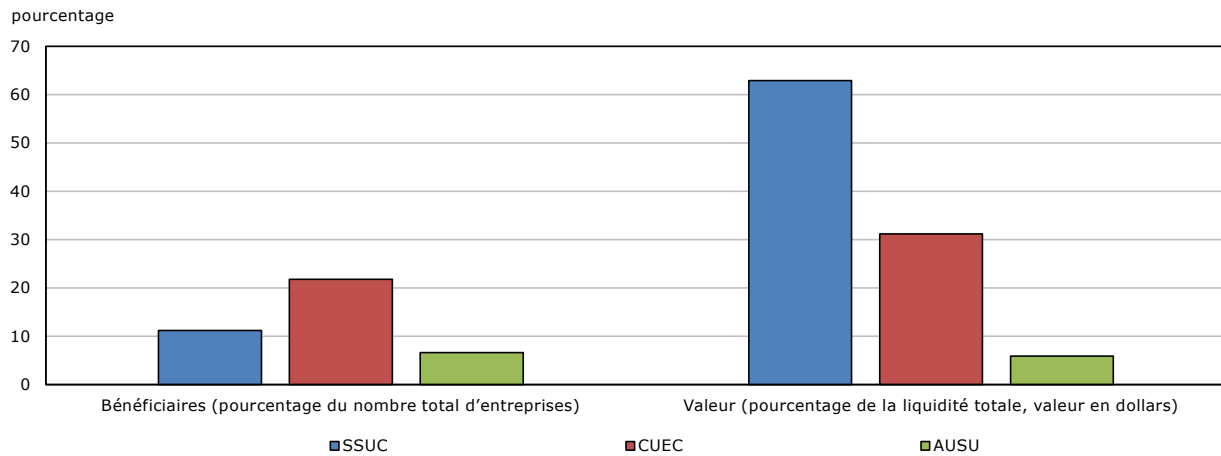
5. Malgré les premières périodes, la SUCL exigeait au moins une perte de revenus de 10 % pendant ses dernières périodes (c.-à-d. périodes 11 à 14). Pour obtenir plus de renseignements sur le programme de la SUCL, veuillez consulter le gouvernement du Canada (s.d.).

6. Pour obtenir plus de renseignements sur le programme du CUEC, veuillez consulter le gouvernement du Canada (sans date confirmée).

7. Les statistiques présentées au graphique 1 ont été calculées à l'aide des données sur le soutien gouvernemental, couplées avec les données sur les entreprises actives en 2019. Au moment de l'analyse, les données sur les soutiens gouvernementaux n'étaient disponibles que jusqu'en octobre 2021. Ces statistiques sont utilisées pour brosser un portrait général des programmes gouvernementaux de soutien précis dans la portée de notre analyse. Elles pourraient différer des autres statistiques officielles publiées en raison des différences dans la population des entreprises et la période de référence des données sur les soutiens gouvernementaux.

Graphique 1

Pourcentage des bénéficiaires des programmes de soutien à la liquidité en réponse à la COVID-19 et valeur de liquidité, par programme



Notes : Les quatre programmes sont la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). En septembre 2020, la SUCL a remplacé l'AUCLC. Comme il s'agit de programmes similaires sur le plan conceptuel, les auteurs les ont combinés et désignés par l'abréviation AUSU.

Source : Les calculs des auteurs utilisent des microdonnées opérationnelles et des ensembles de données pour les programmes de soutien en réponse à la COVID-19.

3. Données

La présente étude combine quatre ensembles de données pour analyser l'utilisation des programmes de soutien à la liquidité par les entreprises appartenant à des immigrants et par les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada. Tout d'abord, les données sur la propriété d'entreprise par des immigrants avant la pandémie sont tirées de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés de 2019. Ces données sont ensuite couplées avec les ensembles de données des formulaires T1 (entreprises non constituées en société) et T2 (entreprises constituées en société) de 2019 et de 2020 pour obtenir les caractéristiques des entreprises. Les données sont ensuite couplées avec les données sur les programmes de soutien à la liquidité en réponse à la pandémie pour obtenir les renseignements sur les bénéficiaires des programmes et les valeurs des prestations reçues. Les données sur les programmes de soutien à la liquidité utilisées dans le présent document portent principalement jusqu'au troisième trimestre de 2021, selon la disponibilité des données pour les programmes. Toutefois, cette étude n'examine pas les autres programmes de soutien introduits à la fin de 2021 ou au début de 2022. L'ensemble de données définitif est axé sur les entreprises et fournit des renseignements sur les caractéristiques des entreprises avant la pandémie, notamment la taille, l'industrie, la province ou le territoire, les données financières et la part des actions détenues par les immigrants. Cet ensemble de données fournit aussi des renseignements sur les caractéristiques des propriétaires immigrants ainsi que sur les programmes de soutien en réponse à la COVID-19 utilisés lors de la pandémie.

La plupart des programmes de soutien à la COVID-19 exigeaient qu'une entreprise soit active lorsqu'elle soumet sa demande initiale de soutien. Par conséquent, si une entreprise a reçu le soutien d'un programme en 2020, on supposera implicitement que cette entreprise était active en 2020. Les entreprises qui n'ont pas reçu le soutien d'un programme étaient donc des entreprises soit inactives, soit actives n'ayant pas reçu un soutien en 2020. Pour différencier les entreprises inactives de celles actives non bénéficiaires, l'étude a mis l'accent seulement sur les entreprises qui étaient actives en 2019 et en 2020. Le biais introduit par cette sélection d'échantillon a été contrôlé à l'aide du modèle de sélection Heckman, lequel sera discuté plus en détail dans la section 4.

Le tableau 1 affiche le nombre global des observations tous ensembles de données confondus. Dans l'ensemble, 4,2 millions d'entreprises étaient actives en 2019 et en 2020. Les entreprises pour lesquelles les propriétaires n'étaient pas déterminés ou aucune information sur la propriété n'était disponible représentaient 27 % des entreprises, et la proportion de ces entreprises recevant du soutien variait selon le programme. Parmi les entreprises pour lesquelles de l'information sur la propriété était disponible, les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada représentaient 76 % des entreprises de ce groupe, et la proportion d'actions détenues par des personnes nées au Canada dans ces entreprises était la plus élevée chez les entreprises bénéficiaires de la SSUC et la plus faible chez les entreprises bénéficiaires de l'AUSU. Les autres entreprises étaient dominées par des entreprises appartenant majoritairement à des immigrants, à un taux d'environ 23 % en général, et la proportion de ces entreprises était la plus élevée chez les bénéficiaires de l'AUSU, au taux de 35 %. Les entreprises à détention minoritaire par des immigrants représentaient une très petite proportion d'entreprises pour lesquelles l'information sur la propriété était disponible.

Tableau 1

Nombre total d'observations des entreprises actives en 2019 et en 2020, par type de propriété et programme de soutien à la liquidité en réponse à la COVID-19

Propriété	Nombre total d'entreprises	Bénéficiaires du CUEC	Bénéficiaires de l'AUSU	Bénéficiaires de la SSUC
	nombre			
Entreprises appartenant majoritairement à des immigrants	709 800	188 700	58 300	66 500
Entreprises à détention minoritaire par des immigrants	21 500	7 600	2 700	5 300
Entreprises appartenant à des personnes nées au Canada	2 351 000	451 300	107 500	262 100
Non déterminé ou aucune information sur la propriété	1 139 300	214 300	93 600	109 000
Toutes	4 221 600	861 900	262 100	442 900

Notes : Les quatre programmes sont la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). En septembre 2020, la SUCL a remplacé l'AUCLC. Comme il s'agit de programmes similaires sur le plan conceptuel, les auteurs les ont combinés et désignés par l'abréviation AUSU. Le nombre d'observations a été arrondi à la centaine près. L'ajout d'autres caractéristiques, comme des caractéristiques financières, réduit le nombre d'observations en raison des données manquantes.

Source : Les calculs des auteurs utilisent des microdonnées opérationnelles et des ensembles de données pour les programmes de soutien en réponse à la COVID-19.

4. Méthodologie

Le recours aux programmes gouvernementaux de soutien est habituellement lié à l'ampleur à laquelle une entreprise a été touchée par la pandémie, ce qui, à son tour, est lié aux caractéristiques des entreprises, notamment l'industrie d'exploitation, la taille de l'entreprise et la province ou le territoire. Le présent document mène des analyses multivariées pour comprendre la façon dont les caractéristiques d'une entreprise influencent l'utilisation des programmes gouvernementaux de soutien et la façon dont l'utilisation des programmes de soutien en réponse à la COVID-19 diffère entre les entreprises appartenant à des immigrants et les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada, après la prise en considération de leurs différentes caractéristiques.

Pour comparer l'utilisation des programmes de soutien en réponse à la COVID-19 entre les entreprises appartenant à des immigrants et les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada, les modèles de régression suivants ont été appliqués pour chaque programme de soutien à la liquidité :

$$programme_i = \alpha_1 type_propriétaire_i + \beta_1 X' + \gamma_1 R_i + \varepsilon_i, \quad (1)$$

$$valeur_programme_i = \alpha_2 type_propriétaire_i + \beta_2 X' + \gamma_2 P_i + \mu_i, \quad (2)$$

où la variable binaire indépendante $programme_i$ représente le recours à un seul programme de soutien précis par l'entreprise i . Pour chaque programme de soutien, la variable binaire indépendante est 1, si l'entreprise i bénéficie du programme de soutien à la liquidité pendant au moins une période; autrement, cette variable est 0. Tel qu'il a été mentionné ci-dessus, une période est égale à quatre semaines. Le recours à chaque programme de soutien est examiné séparément. La variable $type_propriétaire_i$ est la variable d'intérêt et indique cinq types de propriété d'entreprise (c.-à-d. entreprises appartenant majoritairement à des immigrants; entreprises à détention minoritaire par des immigrants; entreprises appartenant à des personnes nées au Canada; entreprises pour lesquelles la part d'actions détenues par des immigrants n'est pas déterminée ou l'information sur la propriété n'est pas disponible). Le vecteur X' est un vecteur de variables de contrôle, notamment la taille et l'âge de l'entreprise, l'industrie d'exploitation (code à trois chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, ou SCIAN), la province ou le territoire et les caractéristiques financières de l'entreprise. La taille de l'entreprise est déterminée en fonction du nombre d'employés et comporte six catégories (voir le tableau 2). Les caractéristiques financières des entreprises englobent le salaire moyen par employé, le ratio de liquidité générale et le ratio de coûts fixes, la marge bénéficiaire et la productivité du travail des entreprises en 2019. Le salaire moyen par employé est calculé en divisant la paie par le nombre total d'employés. Le ratio de liquidité générale est obtenu en divisant l'actif à court terme par le passif à court terme (endettement actuel, charges constatées, etc.) et il est utilisé pour mesurer la liquidité d'une entreprise. Un ratio de liquidité générale inférieur peut indiquer un risque plus élevé de détresse ou de défaillance, en particulier au cours d'une récession. La troisième variable désigne le ratio de coûts fixes (comme le loyer, les paiements hypothécaires, les frais de services publics et autres) par rapport aux coûts totaux d'une entreprise. Un ratio de coûts fixes plus élevé peut être lié à un plus grand besoin de soutien à la liquidité, comme l'AUSU. La quatrième variable financière, qui mesure la rentabilité des entreprises, correspond au ratio entre le bénéfice net et les revenus. Enfin, la productivité du travail est calculée et représente le ratio entre la valeur ajoutée et le nombre total d'heures de travail par année.

Comme il a été discuté dans la section Données, l'échantillon de données dans la présente étude inclut seulement des entreprises qui étaient actives en 2019 et en 2020. Cette sélection peut engendrer un biais dans les résultats, si la survie des entreprises est différente pour les entreprises appartenant à des immigrants et les autres entreprises. Un modèle de sélection Heckman est donc adopté pour tenir compte de cet éventuel biais de sélection. Tout d'abord, la probabilité d'activité en 2020 est estimée pour chaque entreprise en 2019 à l'aide d'un modèle probit et de ses caractéristiques en 2019, à partir duquel un ratio inverse de Mills est calculé pour chaque entreprise. Ce ratio, désigné par R_i , est ensuite inclus à l'équation (1) pour tenir compte du biais de sélection. Pour dériver correctement le ratio inverse de Mills, une variable supplémentaire doit être incluse dans la régression de la première étape, qui doit se rapporter à une entreprise active, mais non nécessairement à son utilisation d'un programme de soutien en réponse à la COVID-19. À cette fin, on utilise le taux de survie de toutes les entreprises de 2019 à 2020 au sein d'une région métropolitaine de recensement et d'une industrie d'exploitation au niveau à deux chiffres du SCIAN.

Même si l'équation (1) détermine si la probabilité d'être bénéficiaire d'un soutien à la liquidité est différente selon les caractéristiques de l'entreprise, elle ne fournit aucun renseignement sur la valeur du soutien reçu. Par exemple, dans le cadre des programmes d'AUCLC et de SSUC, une entreprise est définie comme étant bénéficiaire, sans indication si elle a déclaré une perte de revenus de 10 % ou de 100 %, ou si elle a reçu la subvention pendant une seule période ou pendant de multiples périodes. Par conséquent, dans l'équation (2), un modèle de régression par les moindres carrés ordinaires est utilisé pour déterminer s'il y a une corrélation entre les variables d'intérêt et la valeur du soutien à la liquidité reçu.

L'analyse relative à la valeur du soutien à la liquidité reçu est uniquement effectuée pour les bénéficiaires d'un soutien. Dans l'équation (2), $valeur_programme_i$ représente la valeur logarithmique des valeurs totales du soutien offert par l'AUSU ou la SSUC, ou lorsque les données sur les programmes sont combinées (CUEC, AUSU et SSUC) pour l'entreprise i , et μ_i est le terme d'erreurs du modèle. Il n'y avait aucune variation dans la valeur des montants versés par le CUEC, car il s'agissait d'un prêt unique et le montant était environ le même pour toutes les entreprises bénéficiaires. Voilà pourquoi la valeur du soutien du CUEC ne fait pas l'objet d'un examen distinct. Le vecteur des variables de contrôle, X' , est identique à celui figurant dans l'équation (1), et il comprend les variables suivantes : taille de l'entreprise, province ou territoire, industrie d'exploitation et caractéristiques financières des entreprises. La prochaine variable, P_i , est un autre ratio inverse de Mills utilisé pour aborder la question de sélection des bénéficiaires des programmes. L'analyse relative à la valeur du soutien à la liquidité reçu est uniquement effectuée pour les entreprises ayant reçu un soutien. Une entreprise est sélectionnée lorsqu'elle a subi une perte importante de revenus attribuable aux effets de la COVID-19, ce qui fait en sorte que l'entreprise est plus probable d'être admissible à du soutien à la liquidité et qu'elle pourrait recevoir un montant de soutien accru. Pour calculer P_i , la probabilité de réception du soutien d'un programme régresse à l'application d'un instrument exogène pour chaque entreprise i et certaines variables de contrôle, y compris le type de propriété. Plus précisément, l'instrument est établi en fonction de la croissance agrégée des revenus de toutes les entreprises de 2019 à 2020 dans chaque province ou territoire et dans chaque industrie d'exploitation (code à trois chiffres du SCIAN), excluant l'entreprise elle-même, qui est probablement associée à la probabilité que l'entreprise i ait reçu du soutien, mais pas la valeur du soutien reçu par l'entreprise i .

De plus, la présente étude porte sur la façon dont les caractéristiques d'un propriétaire influent sur l'utilisation des programmes de subvention par des entreprises appartenant à des immigrants. À cette fin, les régressions suivantes sont prises en considération :

$$programme_i = \alpha_3 type_propriétaire_i + \phi_3 Y' + \beta_3 X' + \gamma_3 I_i + e_i, \quad (3)$$

$$valeur_programme_i = \alpha_4 type_propriétaire_i + \phi_4 Y' + \beta_4 X' + \gamma_4 V_i + \xi_i, \quad (4)$$

où $type_propriétaire_i$ représente le type d'entreprise appartenant à des immigrants (c.-à-d. à détention majoritaire ou minoritaire). Le vecteur de Y' contient les caractéristiques des propriétaires, y compris le niveau de scolarité, le genre, l'âge, l'année d'admission, le pays de naissance, la catégorie d'admission et la connaissance des langues officielles. Le vecteur de X' représente les variables de contrôle des caractéristiques des entreprises, tel qu'il en est le cas dans les équations (1) et (2), et I_i et V_i sont des ratios inverse de Mills associés aux entreprises appartenant à des immigrants. Enfin, e_i et ξ_i sont les termes d'erreurs dans les équations.

5. Résultats

5.1 Résultats descriptifs

Selon leurs caractéristiques, les entreprises ont été touchées différemment par la pandémie et, par conséquent, n'ont pas reçu le même soutien à la liquidité dans le cadre des programmes. Le paragraphe 5.1 affiche les résultats descriptifs concernant la mesure dans laquelle les entreprises appartenant à des immigrants n'ont pas eu recours aux programmes de soutien à la liquidité en réponse à la COVID-19 de la même façon que les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada, ce qui est attribuable à leurs caractéristiques, y compris la taille d'entreprise, l'industrie et la province ou le territoire.

Les entreprises appartenant à des immigrants étaient plus concentrées dans les catégories d'entreprises de plus petites tailles. Le tableau 2 montre la proportion des entreprises appartenant à des immigrants et la proportion des entreprises détenues par des personnes nées au Canada en fonction de leur taille. Sans compter les entreprises sans employé, la part des entreprises appartenant majoritairement à des immigrants diminuait à mesure que la taille de l'entreprise augmentait. Par exemple, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants représentaient 26 % de toutes les entreprises comptant de 1 à 4 employés, comparativement à 5 % des entreprises de 50 employés ou plus. De plus, tel qu'il est démontré dans la dernière rangée, le rapport entre les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants et les entreprises appartenant à des propriétaires nés au Canada équivalait à 44 % des entreprises comptant de 1 à 4 employés et à 14 % des entreprises de 50 employés ou plus. Les plus petites entreprises étaient plus vulnérables à des ralentissements économiques en raison de leurs contraintes en matière de liquidité (Bartik et al., 2020) et elles étaient plus susceptibles de fermer leurs portes pendant la pandémie (Leung, 2021).

Tableau 2

Répartition des types de propriété au sein de chaque taille d'entreprise

Propriété	Aucun employé	1 à 4 employés	5 à 9 employés	10 à 19 employés	20 à 49 employés	50 employés ou plus
	pourcentage					
Entreprises appartenant majoritairement à des immigrants	20	26	19	15	11	5
Entreprises à détention minoritaire par des immigrants	0	1	1	2	2	2
Entreprises appartenant à des personnes nées au Canada	65	59	63	64	65	59
Non déterminé ou aucune information sur la propriété	14	14	17	19	22	35
	nombre					
Nombre total d'entreprises	2 360 000	802 000	153 000	96 000	64 000	37 000
	pourcentage					
Entreprises appartenant majoritairement à des immigrants, divisées par les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada	31	44	30	23	16	14

Note : Les nombres entre parenthèses correspondent aux nombres d'entreprises arrondis au millier près dans chaque catégorie de taille d'entreprises.

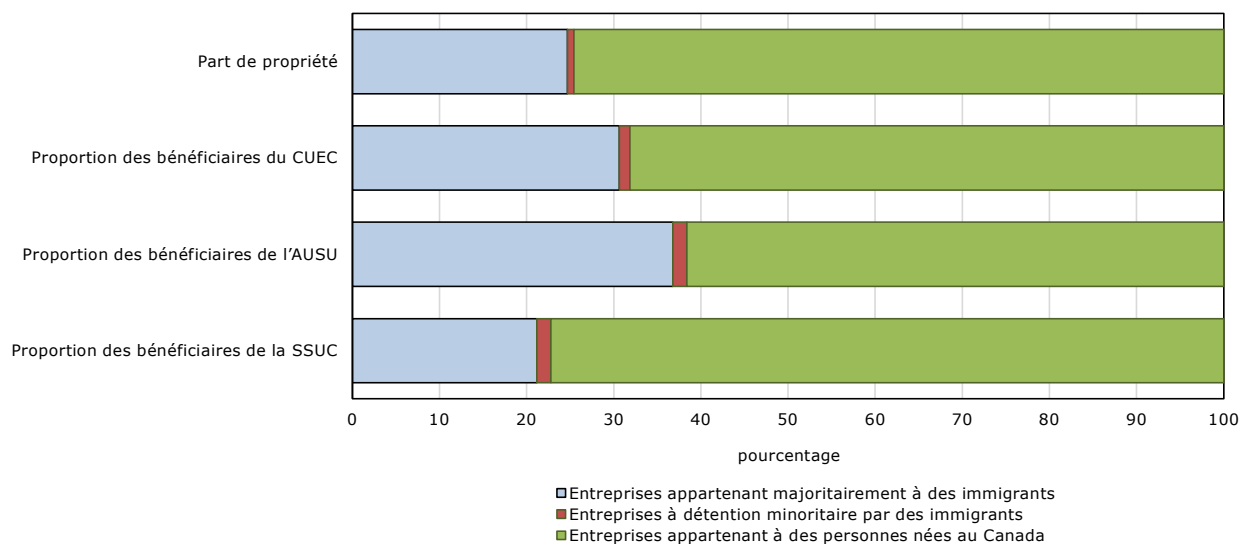
Source : Les calculs des auteurs utilisent des microdonnées opérationnelles et des ensembles de données pour les programmes de soutien en réponse à la COVID-19.

De plus, les entreprises appartenant à des immigrants étaient exploitées proportionnellement plus dans des industries durement touchées par la pandémie, tel qu'il est démontré dans la colonne 3 du tableau 3. Par exemple, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants représentent 32 % des entreprises dans le secteur des services d'hébergement et de restauration et 43 % des entreprises dans le secteur du commerce de gros et du transport et de l'entreposage. Toutefois, les entreprises de cette catégorie sont également exploitées proportionnellement moins dans d'autres industries touchées. Par exemple, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants représentent 10 % des entreprises du secteur des arts, des

spectacles et des loisirs, soit l'un des secteurs les plus durement touchés par la COVID-19. La répartition inégale des entreprises appartenant à des immigrants dans l'ensemble des industries met en évidence l'importance de prendre en considération l'industrie lorsqu'on examine les répercussions de la pandémie sur les entreprises appartenant à des immigrants. La répartition des entreprises appartenant à des immigrants variait aussi selon les provinces et les territoires. Par exemple, tel qu'il est démontré dans la colonne 3 du tableau 4, le taux le plus élevé d'entreprises appartenant majoritairement à des immigrants a été observé en Ontario (29 % des entreprises dont les renseignements sur les propriétaires étaient disponibles), alors que le taux le plus faible a été enregistré dans les provinces de l'Atlantique (6 % de ces entreprises). Puisque les restrictions liées à la COVID-19 variaient selon les provinces et les territoires, les entreprises appartenant à des immigrants étaient probablement touchées de différentes façons par la pandémie.

Le graphique 2 montre la proportion de la propriété d'entreprise et du recours aux programmes de soutien en réponse à la COVID-19 en fonction du type de propriété d'entreprise. Sans compter les entreprises pour lesquelles les propriétaires n'ont pas été déterminés ou qui n'ont aucune information sur la propriété, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants représentaient 25 % du total des entreprises. Les résultats révèlent que ces entreprises recevaient proportionnellement plus de soutien du CUEC et de l'AUSU que du soutien de la SSUC. Plus précisément, les proportions de ces entreprises qui ont reçu un soutien du CUEC (31 %) et de l'AUSU (37 %) étaient plus élevées que leur proportion de propriété d'entreprise (25 %), alors que leur proportion était inférieure pour la SSUC (21 %), tel qu'il est démontré dans le graphique 2. De même, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants ont reçu 31 % de la valeur du soutien versé par le CUEC, 35 % de la valeur de l'AUSU et 11 % de la valeur de la SSUC (graphique 3).

Graphique 2
Répartition de la part de propriété et des bénéficiaires des programmes de soutien à la liquidité en réponse à la COVID-19, par type de propriété

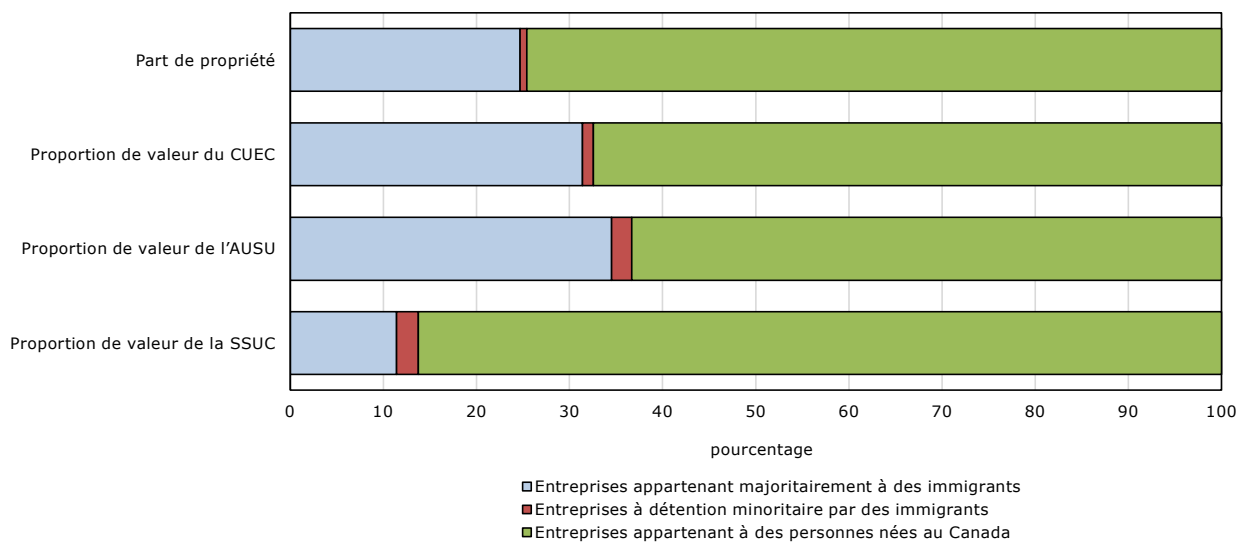


Notes : Les quatre programmes sont la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). En septembre 2020, la SUCL a remplacé l'AUCLC. Comme il s'agit de programmes similaires sur le plan conceptuel, les auteurs les ont combinés et désignés par l'abréviation AUSU.

Source : Les calculs des auteurs utilisent des microdonnées opérationnelles et des ensembles de données pour les programmes de soutien en réponse à la COVID-19.

Graphique 3

Répartition de la part de propriété et de la valeur en dollars des programmes de soutien à la liquidité en réponse à la COVID-19, par type de propriété



Notes : Les quatre programmes sont la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). En septembre 2020, la SUCL a remplacé l'AUCLC. Comme il s'agit de programmes similaires sur le plan conceptuel, les auteurs les ont combinés et désignés par l'abréviation AUSU.

Source : Les calculs des auteurs utilisent des microdonnées opérationnelles et des ensembles de données pour les programmes de soutien en réponse à la COVID-19.

Le recours au soutien à la liquidité variait aussi entre les différentes industries. La présente étude compare la proportion des bénéficiaires et la proportion de la valeur du soutien versé pour chaque programme, en fonction du type de propriété et du secteur. La proportion des bénéficiaires désigne le nombre de bénéficiaires pour chaque type de propriété, divisé par le nombre total de bénéficiaires dans chaque secteur. De façon similaire, la proportion de la valeur est la valeur en dollars reçue pour chaque type de propriété, divisée par la valeur totale du soutien versé pour un secteur. Parmi les secteurs les plus durement touchés (tableau 3), les proportions des entreprises appartenant majoritairement à des immigrants ayant reçu un soutien du CUEC étaient les plus élevées dans les secteurs du commerce en gros et du transport et de l'entreposage (41 %), des services d'hébergement et de restauration (37 %), et des soins de santé et de l'assistance sociale et des services d'enseignement (29 %). En revanche, les proportions les plus élevées d'entreprises appartenant à des personnes nées au Canada se trouvaient dans les secteurs suivants : agriculture, foresterie, pêche et chasse; extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz; services publics; construction (77 %); fabrication (66 %); et arts, spectacles et loisirs (61 %). Pour les bénéficiaires de l'AUSU, les proportions des entreprises appartenant majoritairement à des immigrants étaient les plus élevées dans les secteurs suivants : services d'hébergement et de restauration (38 %); commerce de détail (33 %); et soins de santé et assistance sociale (30 %). À titre de comparaison, les proportions d'entreprises appartenant à des propriétaires nés au Canada étaient les plus élevées dans les secteurs suivants : agriculture, foresterie, pêche et chasse; extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz; services publics; construction (70 %); arts, spectacles et loisirs (61 %); et fabrication (57 %). Enfin, parmi les entreprises ayant reçu un soutien de la SSUC, les proportions des entreprises à détention majoritaire par les immigrants étaient les plus élevées dans les secteurs suivants : services d'hébergement et de restauration (32 %); commerce de détail (33 %); soins de santé et assistance sociale (25 %); services d'enseignement (23 %). Quant aux entreprises appartenant à des personnes nées au Canada, les plus fortes proportions se trouvaient dans les secteurs suivants : agriculture, foresterie, pêche et chasse, extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz, services publics et construction (82 %); fabrication (69 %); et commerce de détail, transport et entreposage, et commerce de détail (66 %).

La proportion des bénéficiaires des entreprises appartenant majoritairement à des immigrants peut être comparée à leur proportion de propriété en consultant les données présentées dans la colonne 3 du tableau 3. Par exemple, la part de propriété des entreprises appartenant majoritairement à des immigrants dans le secteur des services d'hébergement et de restauration, qui a été durement touché par la pandémie, s'établissait à 32 %, soit au deuxième rang derrière leur part de propriété dans le secteur du commerce de gros et du transport et de l'entreposage (43 %). Toutefois, les proportions des entreprises appartenant majoritairement à des immigrants ayant requis du soutien du CUEC, de l'AUSU et de la SSUC étaient plus élevées dans le secteur des services d'hébergement et de restauration (37 %, 38 % et 32 %, respectivement), comparativement aux entreprises exploitées dans les secteurs du commerce de gros et du transport et de l'entreposage (41 %, 29 % et 17 %, respectivement), car le premier secteur a été plus durement frappé par la pandémie que le second.

La province ou le territoire où les entreprises sont exploitées peut aussi avoir une corrélation avec les variations dans l'utilisation des programmes de soutien à la liquidité en raison des différentes restrictions et mesures de confinement imposées lors de la pandémie, ainsi que de la répartition inégale des entreprises appartenant à des immigrants dans l'ensemble des provinces et des territoires. Le tableau 4 indique que les plus fortes proportions d'entreprises appartenant majoritairement à des immigrants ayant reçu un soutien en réponse à la COVID-19 se trouvaient en Colombie-Britannique, en Ontario et en Alberta. Toutefois, leur classement variait selon le programme de soutien. Plus précisément, les parts d'entreprises appartenant majoritairement à des immigrants ayant reçu un soutien du CUEC étaient les plus élevées en Ontario (36 %), en Colombie-Britannique (33 %) et en Alberta (26 %). En revanche, pour les entreprises détenues par des personnes nées au Canada, les proportions étaient les plus élevées en Saskatchewan et dans les territoires (77 %), dans les provinces de l'Atlantique (76 %) et au Québec (75 %). Quant à l'AUSU, les proportions des entreprises appartenant majoritairement à des immigrants étaient les plus élevées en Colombie-Britannique (37 %), en Ontario (35 %) et en Alberta (28 %), alors que les entreprises dont les propriétaires sont nés au Canada ont observé les proportions les plus élevées de bénéficiaires de l'AUSU dans les provinces de l'Atlantique, en Saskatchewan et dans les territoires (66 %), ainsi qu'au Québec et au Manitoba (63 %). Parmi les entreprises ayant reçu un soutien de la SSUC, les plus grandes proportions d'entreprises appartenant majoritairement à des immigrants se trouvaient en Colombie-Britannique (27 %), en Ontario (23 %) et en Alberta (20 %). En revanche, les proportions les plus élevées des entreprises appartenant à des personnes nées au Canada ont été observées au Québec (78 %), dans les provinces de l'Atlantique (76 %), ainsi qu'en Saskatchewan et dans les territoires (72 %).

Si l'on compare la part des bénéficiaires des entreprises appartenant majoritairement à des immigrants avec leur part de propriété, on constate que le recours par ces entreprises au CUEC et à l'AUSU était disproportionnellement plus élevé et que leur utilisation de la SSUC était moindre dans diverses provinces. Par exemple, bien que les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants représentaient 25 % du total des entreprises en Colombie-Britannique, elles représentaient 33 % des bénéficiaires du CUEC, 37 % des bénéficiaires de l'AUSU et 27 % des bénéficiaires de la SSUC. Toutefois, elles ont reçu 34 % de la valeur totale du soutien du CUEC, 30 % de la valeur totale du soutien de l'AUSU et 13 % de la valeur totale du soutien de la SSUC.

Tableau 3

Répartition des programmes de soutien à la liquidité en réponse à la COVID-19 au sein des industries, par type de propriété

Industrie et type de propriété	Parts dans l'entreprise		SSUC		CUEC		AUSU	
	Parmi toutes les entreprises	Parmi les entreprises employeurs	Bénéficiaire	Valeur	Bénéficiaire	Valeur	Bénéficiaire	Valeur
			pourcentage					
Agriculture, foresterie, pêche et chasse, extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz, services publics et construction								
Entreprise appartenant majoritairement à des immigrants	13	13	8	4	14	14	15	12
Entreprise à détention minoritaire par des immigrants	0	1	1	1	1	1	1	1
Personnes nées au Canada	79	76	82	70	77	76	70	64
Fabrication								
Entreprise appartenant majoritairement à des immigrants	16	15	12	3	19	20	23	16
Entreprise à détention minoritaire par des immigrants	1	1	2	1	1	1	2	2
Personnes nées au Canada	68	85	69	45	66	65	57	51
Commerce de gros, transport et entreposage								
Entreprise appartenant majoritairement à des immigrants	43	36	17	5	41	42	29	21
Entreprise à détention minoritaire par des immigrants	0	1	1	1	1	1	1	1
Personnes nées au Canada	45	46	66	49	44	43	48	46
Commerce de détail								
Entreprise appartenant majoritairement à des immigrants	25	24	19	7	29	30	33	28
Entreprise à détention minoritaire par des immigrants	1	1	1	1	1	1	1	1
Personnes nées au Canada	62	60	66	62	56	55	48	44
Services d'enseignement								
Entreprise appartenant majoritairement à des immigrants	24	25	23	22	29	29	30	26
Entreprise à détention minoritaire par des immigrants	1	1	1	1	1	1	1	1
Personnes nées au Canada	60	49	50	43	50	49	46	45
Soins de santé et assistance sociale								
Entreprise appartenant majoritairement à des immigrants	23	25	25	18	29	29	30	32
Entreprise à détention minoritaire par des immigrants	1	2	2	3	2	2	2	2
Personnes nées au Canada	66	62	62	53	60	59	55	47
Services d'hébergement et de restauration								
Entreprise appartenant majoritairement à des immigrants	32	34	32	16	37	37	38	31
Entreprise à détention minoritaire par des immigrants	1	1	2	2	1	1	2	2
Personnes nées au Canada	47	44	46	50	42	42	39	42
Arts, spectacles et loisirs								
Entreprise appartenant majoritairement à des immigrants	10	9	7	3	10	10	13	12
Entreprise à détention minoritaire par des immigrants	0	1	1	1	1	1	1	2
Personnes nées au Canada	72	58	56	52	61	60	61	59

Notes : Les quatre programmes sont la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). En septembre 2020, la SUCL a remplacé l'AUCLC. Comme il s'agit de programmes similaires sur le plan conceptuel, les auteurs les ont combinés et désignés par l'abréviation AUSU. Les chiffres entre parenthèses correspondent aux pourcentages d'entreprises ayant des employés à salaire horaire. La part totale des types de propriété au sein de chaque industrie peut ne pas équivaloir à 100 %, car les entreprises pour lesquelles les propriétaires n'ont pas été déterminés ou les données sur la propriété sont manquantes ont été exclues.

Source : Les calculs des auteurs utilisent des microdonnées opérationnelles et des ensembles de données pour les programmes de soutien en réponse à la COVID-19.

Tableau 4

Répartition des programmes de soutien en réponse à la COVID-19 dans les provinces et les territoires, par type de propriété

Province ou territoire et type de propriété	Parts dans l'entreprise		SSUC	CUEC		AUSU		
	Parmi toutes les entreprises	Parmi les entreprises employeurs	Bénéficiaire	Valeur	Bénéficiaire	Valeur	Bénéficiaire	Valeur
	pourcentage							
Provinces de l'Atlantique								
Entreprise appartenant majoritairement à des immigrants	6	7	7	8	12	10	6	2
Entreprise à détention minoritaire par des immigrants	0	0	1	1	1	1	1	1
Personne née au Canada	79	74	76	75	66	60	76	68
Québec								
Entreprise appartenant majoritairement à des immigrants	12	12	13	13	19	17	9	3
Entreprise à détention minoritaire par des immigrants	0	1	1	1	1	2	1	1
Personne née au Canada	76	73	75	75	63	59	78	60
Ontario								
Entreprise appartenant majoritairement à des immigrants	29	30	36	36	35	30	23	8
Entreprise à détention minoritaire par des immigrants	1	1	1	1	1	1	1	1
Personne née au Canada	56	51	47	46	41	39	57	46
Manitoba								
Entreprise appartenant majoritairement à des immigrants	14	16	19	19	18	15	13	5
Entreprise à détention minoritaire par des immigrants	1	1	1	1	1	2	1	1
Personne née au Canada	75	69	70	69	63	63	70	61
Alberta								
Entreprise appartenant majoritairement à des immigrants	19	22	26	26	28	22	20	6
Entreprise à détention minoritaire par des immigrants	1	1	1	1	2	2	2	2
Personne née au Canada	70	65	62	61	52	52	65	52
Colombie-Britannique								
Entreprise appartenant majoritairement à des immigrants	25	26	33	34	37	30	27	13
Entreprise à détention minoritaire par des immigrants	1	1	2	2	2	2	2	2
Personne née au Canada	61	58	53	52	44	41	57	49
Saskatchewan et les territoires								
Entreprise appartenant majoritairement à des immigrants	8	12	13	13	16	14	12	4
Entreprise à détention minoritaire par des immigrants	0	1	1	1	1	1	1	1
Personne née au Canada	84	75	77	77	66	66	72	63

Notes : Les quatre programmes sont la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). En septembre 2020, la SUCL a remplacé l'AUCLC. Comme il s'agit de programmes similaires sur le plan conceptuel, les auteurs les ont combinés et désignés par l'abréviation AUSU. Les chiffres entre parenthèses correspondent aux pourcentages d'entreprises ayant des employés à salaire horaire. La part totale des types de propriété au sein de chaque province ou territoire peut ne pas équivaloir à 100 %, car les entreprises pour lesquelles les propriétaires n'ont pas été déterminés ou les données sur la propriété sont manquantes ont été exclues. La Saskatchewan et les territoires ont été regroupés par souci de confidentialité.

Source : Les calculs des auteurs utilisent des microdonnées opérationnelles et des ensembles de données pour les programmes de soutien en réponse à la COVID-19.

5.2 Résultats analytiques

5.2.1 Recours au soutien à la liquidité : comparaison entre les entreprises appartenant à des immigrants et les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada

La section précédente présentait la répartition des programmes de soutien à la liquidité selon les différentes tailles d'entreprise, les industries et les provinces et territoires. Ces analyses expliquent la façon dont le recours aux programmes de soutien par les entreprises variait en fonction des caractéristiques des entreprises et du type d'entreprise. Cependant, ces analyses ne pouvaient pas déterminer si le recours aux programmes de soutien à la liquidité par les entreprises appartenant à des immigrants était statistiquement différent de l'utilisation de ces programmes par des entreprises dont les propriétaires sont nés au Canada, après la prise en compte des caractéristiques des entreprises. Voilà pourquoi un modèle probit d'équation (1) est estimé pour déterminer si la probabilité qu'une entreprise appartenant à des immigrants reçoive un soutien à la liquidité est significativement différente de celle des entreprises appartenant à des personnes nées au Canada. Ensuite, l'équation (2) est estimée pour déterminer s'il y a une corrélation entre la valeur en dollars versée par chaque programme de soutien à la liquidité et le type de propriété d'une entreprise.

Le tableau 5 présente les résultats sur la probabilité de recevoir du soutien. Dans l'ensemble, les résultats indiquent que les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants étaient plus susceptibles de recevoir du soutien du CUEC et de l'AUSU et moins susceptibles de recevoir du soutien de la SSUC, comparativement aux entreprises appartenant à des personnes nées au Canada. Toutefois, peu importe le programme de soutien à la liquidité, les entreprises à détention minoritaire par des immigrants, quoique représentant moins de 1 % des entreprises totales, étaient plus susceptibles de recevoir du soutien que les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada.

Le tableau 6 présente les résultats sur la valeur du soutien reçu par les bénéficiaires. En moyenne, dans l'ensemble des entreprises, le soutien offert aux entreprises appartenant majoritairement à des immigrants était de valeur en dollars supérieure au soutien reçu par les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada, et ce, peu importe le programme de soutien à la liquidité. Toutefois, les résultats pour la SSUC ne sont pas significatifs sur le plan statistique. De plus, les entreprises à détention minoritaire par les immigrants ont reçu une valeur en dollars supérieure dans le cadre de l'AUSU et lorsque tous les programmes ont été regroupés (valeur en dollars totale des montants versés par le CUEC, l'AUSU et la SSUC), par rapport aux entreprises détenues par des personnes nées au Canada, mais elles ont reçu une valeur en dollars inférieure dans le cadre de la SSUC. Encore une fois, en ce qui a trait à la SSUC, la différence n'était pas significative sur le plan statistique. Les résultats pour chacun des programmes sont discutés ci-dessous.

a) Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

Probabilité d'être un bénéficiaire :

Les colonnes 2 et 3 du tableau 5 présentent les résultats de l'utilisation du CUEC (programme de prêt) par les entreprises appartenant à des immigrants et les entreprises dont les propriétaires sont nés au Canada. La colonne 2 affiche les effets marginaux moyens des variables. Par exemple, les effets marginaux de la variable de propriété démontrent que les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants et les entreprises à détention minoritaire par des immigrants étaient 4,4 points de pourcentage et 2,8 points de pourcentage, respectivement, plus susceptibles d'être des bénéficiaires du CUEC, comparativement aux entreprises détenues par des personnes nées au Canada.

La première variable de contrôle est la taille de l'entreprise. Les résultats démontrent que la probabilité de recevoir un soutien du CUEC était plus élevée à mesure que la taille de l'entreprise augmentait, jusqu'aux entreprises comptant de 10 à 19 employés, après quoi la probabilité diminuait. Il en est ainsi, car le CUEC était conçu pour les plus petites entreprises. Les entreprises dont la masse salariale était au-delà de 1,5 million de dollars n'avaient pas droit au CUEC.⁸ En ce qui a trait à l'âge de l'entreprise, les entreprises plus jeunes étaient plus susceptibles de recevoir un montant du CUEC. Cela s'explique par le fait que les entreprises plus jeunes avaient tendance à être plus vulnérables financièrement et à souffrir une plus grande détresse.

En raison de leur petit nombre d'observations, les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador ont été regroupées dans la catégorie « Provinces de l'Atlantique ». C'est aussi pour cette même raison que la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut ont été regroupés dans la catégorie « Saskatchewan et les territoires ». L'Ontario sert de catégorie de référence. Les résultats indiquent que les entreprises au Québec étaient les plus susceptibles de recevoir un soutien du CUEC, suivies des entreprises en Ontario, de celles en Alberta et de celles dans les provinces de l'Atlantique. Le salaire moyen d'une entreprise a eu un effet comparable à celui observé pour la taille des entreprises. La probabilité d'être un bénéficiaire du CUEC augmentait plus le salaire moyen versé aux employés était élevé, mais seulement jusqu'à un certain montant (de 40 000 \$ à 60 000 \$), après quoi l'effet commençait à s'atténuer. Cela reflète la limite maximale de l'exigence liée à la masse salariale pour le CUEC.

La probabilité d'être un bénéficiaire du soutien du CUEC augmentait, puis diminuait en fonction des coûts fixes d'une entreprise. Les entreprises ayant un ratio de coûts fixes faible ou modeste étaient plus susceptibles de recevoir un soutien du CUEC pour couvrir leurs coûts. Toutefois, à mesure que le ratio de coûts fixes augmentait, le montant du CUEC pouvait ne pas être suffisant pour couvrir les pertes de ces entreprises, ce qui réduisait leur probabilité de recevoir ce soutien. On a observé une diminution de la probabilité d'être un bénéficiaire du CUEC en fonction du ratio du fonds de roulement. Il en est ainsi, car les entreprises ayant un plus haut ratio du fonds de roulement pourraient être plus stables sur le plan financier pendant des ralentissements économiques en raison de leurs niveaux de liquidité et d'encaisse plus élevés. Bien qu'il n'y ait aucune relation linéaire parfaite, la possibilité d'être un bénéficiaire du CUEC diminue lorsque les marges bénéficiaires augmentent. Des marges bénéficiaires plus élevées peuvent être un indicateur qu'une entreprise se porte bien et, par conséquent, est moins susceptible de dépendre d'un soutien externe. Enfin, la probabilité d'être un bénéficiaire du CUEC avait une relation en forme de V inversé avec la productivité du travail. Les entreprises qui sont plus productives ont tendance à être plus viables sur le plan financier et, par conséquent, moins susceptibles de dépendre d'un soutien.

b) Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial et Subvention d'urgence du Canada pour le loyer

Probabilité d'être un bénéficiaire :

L'AUCLC et la SUCL (AUSU) ont été conçues pour couvrir les coûts fixes des entreprises, comme le loyer, les services publics et les hypothèques. Pour la SUCL, les entreprises pouvaient recevoir jusqu'à 75 000 \$ par période et par emplacement, jusqu'à concurrence de 300 000 \$. Les colonnes 4 et 5 du tableau 5 illustrent les résultats de l'analyse sur les bénéficiaires de l'AUSU. Les résultats démontrent que les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants et les entreprises à détention minoritaire par des immigrants étaient 2,4 points de pourcentage et 1,5 point de pourcentage, respectivement, plus susceptibles de recevoir un soutien de l'AUSU, comparativement aux entreprises dont les propriétaires sont nés au Canada. De plus, la probabilité d'être un bénéficiaire augmentait selon la taille de l'entreprise, mais diminuait en

8. L'admissibilité au CUEC a été prise en compte dans le modèle de régression pour veiller à ce que toute différence dans la participation au programme par type de propriété n'était pas le résultat des variations dans l'admissibilité.

fonction de l'âge de l'entreprise. Les entreprises en Ontario étaient plus susceptibles de recevoir un soutien de l'AUSU, suivies des entreprises au Québec et en Alberta. La probabilité de recevoir un soutien de l'AUSU n'a pas changé considérablement lorsque le salaire moyen annuel était plus élevé, passant de 40 000 \$ à 60 000 \$, mais elle a fortement diminué dans les catégories de salaires moyens plus élevés. En ce qui a trait aux caractéristiques financières des bénéficiaires de l'AUSU, les résultats obtenus étaient comparables à ceux observés pour les bénéficiaires du CUEC. La probabilité d'être un bénéficiaire de l'AUSU a augmenté avec le ratio de coûts fixes, à l'exception des entreprises ayant le ratio de coûts fixes le plus élevé, où la probabilité a diminué légèrement. La probabilité d'être un bénéficiaire de l'AUSU diminuait proportionnellement à la hausse du ratio du fonds de roulement et des marges bénéficiaires, et elle avait une relation en forme de V inversé avec la productivité du travail, tout comme il en était le cas pour les bénéficiaires du CUEC.

Valeur du soutien :

Les résultats démontrent que, pendant la période à l'étude, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants et les entreprises à détention minoritaire par des immigrants ont reçu la valeur totale la plus élevée de l'AUSU, comparativement aux entreprises détenues par des personnes nées au Canada (colonnes 2 et 3 du tableau 6). En moyenne, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants et les entreprises à détention minoritaire par des immigrants ont reçu un soutien d'une valeur en dollars supérieure de 13,3 % et de 23,0 %⁹, respectivement, à la valeur en dollars versée en soutien de l'AUSU aux entreprises appartenant à des personnes nées au Canada. La valeur du soutien reçu a augmenté proportionnellement à la taille de l'entreprise, mais a diminué en fonction de l'âge de l'entreprise. De plus, les entreprises en Ontario ont reçu la plus haute valeur en soutien, suivies des entreprises en Alberta. La valeur du soutien augmentait proportionnellement au salaire moyen annuel par employé, exception faite des entreprises ayant un salaire moyen annuel de 120 000 \$ ou plus.

Les résultats démontrent que la valeur du soutien de l'AUSU a augmenté avec le ratio de coûts fixes, à l'exception des entreprises ayant un très haut ratio de coûts fixes (c.-à-d. au moins 80 % de leurs dépenses sont des coûts fixes). Il y avait toutefois une relation négative entre la valeur du soutien et les marges bénéficiaires d'une entreprise. L'étude n'a pas été en mesure d'établir une relation linéaire entre la valeur du soutien de l'AUSU et le ratio du fonds de roulement ou la productivité du travail.

c) Subvention salariale d'urgence du Canada

Probabilité d'être un bénéficiaire :

La SSUC a offert un soutien aux entreprises touchées en couvrant partiellement leurs dépenses de main-d'œuvre. Les résultats (colonne 6 du tableau 5) indiquent que, contrairement au CUEC et à l'AUSU, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants étaient moins susceptibles d'être des bénéficiaires de la SSUC que les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada.¹⁰ En revanche, les entreprises à détention minoritaire par des immigrants étaient plus susceptibles d'être des bénéficiaires que leurs homologues nés au Canada. En moyenne, même si les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants

9 Ces données ont été calculées à l'aide de l'exponentielle des coefficients correspondants dans le tableau 6 puisque le logarithme de la valeur a été utilisé dans le modèle de régression.

10. La probabilité d'être un bénéficiaire de la SSUC par type de propriété est légèrement influencée par la taille de l'entreprise. Bien que l'étude ait pris en compte la taille de l'entreprise, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants avaient tendance à se situer plus près de la limite inférieure de la répartition par taille, même à l'intérieure d'une même catégorie de taille. Pour vérifier la robustesse des résultats, l'étude a augmenté les tranches de taille, passant de six catégories à 12, et elle a utilisé le registre de revenus comme autre mesure pour déterminer la taille de l'entreprise. Dans les deux cas, les effets marginaux des entreprises appartenant majoritairement à des immigrants ont augmenté légèrement. Toutefois, ces entreprises étaient tout de même moins susceptibles d'être des bénéficiaires de la SSUC que les entreprises détenues par des personnes nées au Canada.

étaient 2,3 points de pourcentage moins susceptibles d'être des bénéficiaires de la SSUC, comparativement aux entreprises dont les propriétaires sont nés au Canada, les entreprises à détention minoritaire par des immigrants étaient 2,1 points de pourcentage plus susceptibles d'être des bénéficiaires par rapport aux entreprises détenues par des personnes nées au Canada. La probabilité d'être un bénéficiaire de la SSUC augmentait proportionnellement à la taille de l'entreprise, à l'exception des grandes entreprises comptant 50 employés ou plus, qui ont observé une légère baisse. La probabilité a également diminué en fonction de l'âge de l'entreprise. Les entreprises au Québec étaient plus susceptibles d'être des bénéficiaires de la SSUC, suivies des entreprises dans les provinces de l'Atlantique et celles en Alberta. La probabilité augmentait à mesure que hausse le salaire moyen annuel par employé, jusqu'à la tranche de 40 000 \$ à 60 000 \$, après quoi la probabilité baissait. Le montant maximal versé par employé dans le cadre de la SSUC était de 847 \$ par semaine, ce qui équivaut à 44 000 \$ par année; par conséquent, les entreprises dont les salaires versés se rapprochaient du montant maximal versé par la SSUC avaient la plus forte motivation de soumettre une demande au programme de SSUC afin de couvrir la totalité de leurs dépenses salariales.

La probabilité d'être un bénéficiaire a diminué proportionnellement au ratio de coûts fixes d'une entreprise, à l'exception des entreprises ayant un très fort ratio de coûts fixes (c.-à-d. au moins 80 % de leurs dépenses sont des coûts fixes). La probabilité d'être un bénéficiaire de la SSUC a diminué en fonction du ratio du fonds de roulement et des marges bénéficiaires. Plus le ratio du fonds de roulement et les marges bénéficiaires sont élevés, plus l'entreprise a une meilleure liquidité et est plus stable sur le plan financier; par conséquent, les entreprises ayant une liquidité supérieure étaient dans une meilleure situation financière et donc moins susceptibles d'être touchées par la pandémie. Tout comme la probabilité d'être un bénéficiaire du CUEC et de l'AUSU, la probabilité d'être un bénéficiaire de la SSUC avait une relation en forme de V inversé avec la productivité du travail.

Valeur du soutien :

Les colonnes 4 et 5 du tableau 6 présentent les résultats de la valeur en dollars du soutien reçu par les entreprises appartenant à des immigrants et celles appartenant à des personnes nées au Canada. Tel qu'il est démontré dans le tableau 5, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants étaient moins susceptibles d'être des bénéficiaires de la SSUC. Toutefois, la valeur du soutien de la SSUC reçu n'était pas significativement différente de la valeur du soutien reçu par les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada (tableau 6).

Le montant de la SSUC versé à une entreprise augmentait considérablement en fonction de la taille d'entreprise. Cela s'explique par le fait que, toutes autres choses étant égales par ailleurs, plus une entreprise est grande, plus élevée sera sa masse salariale et plus haute sera la valeur en dollars reçue à la suite d'une baisse de revenus d'un pourcentage similaire. Contrairement à l'AUSU, la valeur en dollars de la SSUC a légèrement augmenté avec l'âge de l'entreprise, soit de l'ordre de 0,4 % de plus pour chaque année additionnelle. Les entreprises en Alberta ont reçu le montant le plus élevé de soutien de la SSUC, suivies des entreprises en Ontario. Cela signifie que les entreprises dans ces provinces ont connu de plus fortes baisses de revenus, ou ont reçu le soutien sur une plus longue période, ou les deux. La valeur de la SSUC a augmenté proportionnellement au salaire moyen annuel versé par les employeurs jusqu'à un plafond de 100 000 \$, après quoi cette valeur a commencé à baisser.

Contrairement à l'AUSU, la valeur de la SSUC a diminué proportionnellement au ratio de coûts fixes, exception faite des entreprises ayant les coûts fixes les plus élevés. De plus, tout comme l'AUSU, la valeur en dollars de la SSUC a diminué en fonction du ratio du fonds de roulement. Peu importe la rentabilité, la valeur de la SSUC avait tendance à diminuer en fonction des marges bénéficiaires. Leung et Liu (2022) ont aussi déterminé que les entreprises moins rentables ont tiré de plus grands bénéfices du programme de la SSUC. Enfin, les résultats démontrent que les entreprises ayant un taux inférieur de productivité ont généralement reçu une valeur supérieure en soutien de la SSUC.

d) Toutes les subventions

L'étude compare aussi la valeur totale en dollars des montants de tous les programmes (CUEC, AUSU et SSUC) combinés versés aux entreprises appartenant à des immigrants et aux entreprises appartenant à des personnes nées au Canada, tel qu'il est démontré dans les deux dernières colonnes du tableau 6. Les résultats démontrent que les entreprises à détention majoritaire et à détention minoritaire par des immigrants ont reçu une valeur en dollars supérieure à celle reçue par les personnes nées au Canada. En moyenne, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants ont reçu une valeur en dollars supérieure de l'ordre de 5,2 % en soutien à la liquidité, et celles à détention minoritaire par des immigrants, une valeur en dollars supérieure de l'ordre de 6,0 % comparativement aux entreprises appartenant à des personnes nées au Canada. En d'autres mots, pour chaque tranche de 100 \$ reçus par une entreprise appartenant à des personnes nées au Canada, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants recevaient 105,2 \$ et celles appartenant majoritairement à des immigrants, 106 \$.

Tableau 5

Recours aux programmes de soutien à la liquidité en réponse à la COVID-19, par type de propriété

Probit	CUEC		AUSU		SSUC	
	Effets marginaux	Valeur de p	Effets marginaux	Valeur de p	Effets marginaux	Valeur de p
Propriété (catégorie de référence : entreprises appartenant à des personnes nées au Canada)						
Entreprises à détention majoritaire par des immigrants	0,043	0,000	0,024	0,000	-0,023	0,000
Entreprises à détention minoritaire par des immigrants	0,028	0,000	0,015	0,000	0,021	0,000
Non déterminé ou aucune information sur la propriété	-0,014	0,000	0,008	0,000	-0,034	0,000
Taille de l'entreprise (catégorie de référence : 1 à 4 employés)						
5 à 9 employés	0,105	0,000	0,067	0,000	0,204	0,000
10 à 19 employés	0,101	0,000	0,105	0,000	0,293	0,000
20 à 49 employés	-0,066	0,000	0,121	0,000	0,329	0,000
50 employés ou plus	-0,299	0,000	0,126	0,000	0,322	0,000
Âge de l'entreprise	-0,003	0,000	-0,001	0,000	-0,001	0,000
Province ou territoire (catégorie de référence : Ontario)						
Provinces de l'Atlantique	-0,001	0,588	-0,031	0,000	0,014	0,000
Québec	0,024	0,000	-0,002	0,000	0,029	0,000
Manitoba	-0,034	0,000	-0,020	0,000	-0,008	0,000
Alberta	-0,001	0,463	-0,005	0,000	0,006	0,000
Colombie-Britannique	-0,027	0,000	-0,023	0,000	-0,005	0,000
Saskatchewan et les territoires	-0,029	0,000	-0,023	0,000	-0,022	0,000
Salaire moyen par employé (référence : moins de 20 000 \$)						
20 000 \$ à 39 000 \$	0,049	0,000	0,010	0,000	0,049	0,000
40 000 \$ à 59 000 \$	0,041	0,000	0,011	0,000	0,090	0,000
60 000 \$ à 99 000 \$	-0,001	0,233	0,007	0,000	0,084	0,000
100 000 \$ à 199 000 \$	-0,042	0,000	-0,013	0,000	0,046	0,000
200 000 \$ ou plus	-0,016	0,000	-0,026	0,000	0,029	0,000
Ratio de coûts fixes (référence : moins de 0,10)						
0,10 à 0,19	0,030	0,000	0,053	0,000	0,021	0,000
0,20 à 0,39	0,013	0,000	0,084	0,000	0,014	0,000
0,40 à 0,79	-0,038	0,000	0,088	0,000	-0,033	0,000
0,80 ou plus	-0,042	0,000	0,075	0,000	0,061	0,000
Ratio de liquidité générale (référence : moins de 0,10)						
0,10 à 0,19	-0,016	0,000	-0,001	0,251	0,004	0,000
0,20 à 0,39	-0,024	0,000	-0,006	0,000	0,003	0,000
0,40 à 0,79	-0,046	0,000	-0,014	0,000	-0,013	0,000
0,80 ou plus	-0,072	0,000	-0,020	0,000	-0,038	0,000
Marges bénéficiaires (référence : aucun profit ou perte)						
0 % à 9 %	0,024	0,000	-0,002	0,001	0,017	0,000
10 % à 19 %	0,025	0,000	-0,010	0,000	0,008	0,000
20 % à 39 %	0,002	0,003	-0,022	0,000	0,001	0,124
40 % à 79 %	-0,034	0,000	-0,055	0,000	-0,036	0,000
80 % ou plus	-0,040	0,000	-0,061	0,000	-0,058	0,000
Productivité du travail (référence : moins de 50)						
50 à 99	0,010	0,000	0,011	0,000	0,025	0,000
100 à 149	0,016	0,000	0,012	0,000	0,032	0,000
150 à 199	0,024	0,000	0,019	0,000	0,042	0,000
200 à 299	0,015	0,000	-0,001	0,228	0,009	0,000
300 ou plus	-0,002	0,201	-0,011	0,000	-0,039	0,000

Note : Les quatre programmes sont la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). En septembre 2020, la SUCL a remplacé l'AUCLC. Comme il s'agit de programmes similaires sur le plan conceptuel, les auteurs les ont combinés et désignés par l'abréviation AUSU.

Source : Les calculs des auteurs utilisent des microdonnées opérationnelles et des ensembles de données pour les programmes de soutien en réponse à la COVID-19.

Tableau 6

Valeur du soutien à la liquidité en réponse à la COVID-19, par programme et caractéristiques des entreprises

Moindres carrés ordinaires	AUSU		SSUC		Programmes combinés (CUEC, AUSU et SSUC)	
	Coefficient	Valeur de p	Coefficient	Valeur de p	Coefficient	Valeur de p
Propriété (catégorie de référence : entreprises appartenant à des personnes nées au Canada)						
Entreprises appartenant majoritairement à des immigrants	0,125	0,000	0,006	0,195	0,051	0,000
Entreprises à détention minoritaire par des immigrants	0,207	0,000	-0,006	0,661	0,058	0,000
Non déterminé ou aucune information sur la propriété	0,219	0,000	0,151	0,000	0,082	0,000
Taille de l'entreprise (catégorie de référence : 1 à 4 employés)						
5 à 9 employés	0,728	0,000	0,860	0,000	0,413	0,000
10 à 19 employés	1,219	0,000	1,537	0,000	0,801	0,000
20 à 49 employés	1,809	0,000	2,253	0,000	1,313	0,000
50 employés ou plus	2,560	0,000	3,428	0,000	2,449	0,000
Âge de l'entreprise	-0,010	0,000	0,004	0,000	0,000	0,092
Province ou territoire (catégorie de référence : Ontario)						
Provinces de l'Atlantique	-0,808	0,000	-0,116	0,000	-0,113	0,000
Québec	-0,223	0,000	-0,111	0,000	-0,041	0,000
Manitoba	-0,425	0,000	-0,049	0,000	-0,074	0,000
Alberta	-0,086	0,000	0,061	0,000	0,012	0,000
Colombie-Britannique	-0,305	0,000	-0,065	0,000	-0,082	0,000
Saskatchewan et les territoires	-0,485	0,000	-0,065	0,000	-0,063	0,000
Salaire moyen par employé (référence : moins de 20 000 \$)						
20 000 \$ à 39 000 \$	0,075	0,000	0,430	0,000	0,157	0,000
40 000 \$ à 59 000 \$	0,288	0,000	0,786	0,000	0,279	0,000
60 000 \$ à 99 000 \$	0,321	0,000	0,983	0,000	0,382	0,000
100 000 \$ à 199 000 \$	0,341	0,000	0,912	0,000	0,293	0,000
200 000 \$ ou plus	0,146	0,000	0,859	0,000	0,250	0,000
Ratio de coûts fixes (référence : moins de 0,10)						
0,10 à 0,19	0,499	0,000	-0,045	0,000	0,038	0,000
0,20 à 0,39	1,052	0,000	-0,061	0,000	0,076	0,000
0,40 à 0,79	1,365	0,000	-0,164	0,000	0,006	0,131
0,80 ou plus	0,751	0,000	0,261	0,000	0,187	0,000
Ratio de liquidité générale (référence : moins de 0,10)						
0,10 à 0,19	0,091	0,000	0,031	0,000	0,020	0,000
0,20 à 0,39	0,069	0,000	0,005	0,270	0,000	0,968
0,40 à 0,79	0,079	0,000	-0,030	0,000	-0,043	0,000
0,80 ou plus	-0,084	0,000	-0,151	0,000	-0,101	0,000
Marges bénéficiaires (référence : aucun profit ou perte)						
0 % à 9 %	0,047	0,000	-0,032	0,000	-0,026	0,000
10 % à 19 %	-0,062	0,000	-0,055	0,000	-0,046	0,000
20 % à 39 %	-0,175	0,000	-0,115	0,000	-0,079	0,000
40 % à 79 %	-0,571	0,000	-0,226	0,000	-0,168	0,000
80 % ou plus	-0,741	0,000	-0,184	0,000	-0,156	0,000
Productivité du travail (référence : moins de 50)						
50 à 99	-0,035	0,000	0,096	0,000	0,074	0,000
100 à 149	0,192	0,000	0,078	0,000	0,059	0,000
150 à 199	0,336	0,000	-0,011	0,160	0,023	0,000
200 à 299	0,312	0,000	0,050	0,000	0,017	0,000
300 ou plus	0,094	0,000	-0,073	0,000	-0,063	0,000
Terme constant	8,794	0,000	9,370	0,000	10,795	0,000

Note : Les quatre programmes sont la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). En septembre 2020, la SUCL a remplacé l'AUCLC. Comme il s'agit de programmes similaires sur le plan conceptuel, les auteurs les ont combinés et désignés par l'abréviation AUSU.

Source : Les calculs des auteurs utilisent des microdonnées opérationnelles et des ensembles de données pour les programmes de soutien en réponse à la COVID-19.

5.2.2 Entreprises appartenant à des immigrants

La section précédente comparait les variations dans l'utilisation des programmes de soutien à la liquidité entre les entreprises appartenant à des immigrants et celles appartenant à des personnes nées au Canada. Cette sous-section met l'accent sur l'utilisation des programmes par les entreprises appartenant à des immigrants et détermine si les caractéristiques des propriétaires de ces entreprises ont eu un effet sur les résultats.

Caractéristiques des propriétaires immigrants et probabilité d'être un bénéficiaire :

Le tableau 7 montre les caractéristiques des immigrants propriétaires d'entreprise et la probabilité d'une entreprise à recevoir un soutien à la liquidité. Selon les résultats, les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants étaient plus susceptibles de recevoir un soutien de l'AUSU et de la SSUC, et moins susceptibles de recevoir un soutien du CUEC, comparativement aux entreprises appartenant majoritairement à des immigrants. Toutefois, les résultats liés à l'AUSU ne sont pas significatifs au seuil de 5 %. Parmi les entreprises appartenant à des immigrants, celles dirigées par des femmes (où le principal propriétaire de l'entreprise est une femme) étaient plus susceptibles de recevoir du soutien de l'AUSU et de la SSUC et moins susceptibles de recevoir du soutien du CUEC que les entreprises dirigées par des hommes.¹¹ D'autres caractéristiques des immigrants propriétaires d'entreprise sont discutées plus en détail ci-dessous.

Les colonnes 2 et 3 du tableau 7 présentent les résultats liés au CUEC. La probabilité d'être un bénéficiaire du CUEC diminuait à mesure que le niveau de scolarité et l'âge des propriétaires d'entreprise augmentaient. En d'autres mots, plus un propriétaire était éduqué et âgé, moins susceptible que son entreprise était de recevoir un soutien du CUEC. Les entreprises appartenant à des personnes nées en Asie du Sud et faisant partie de catégorie des réfugiés avaient la plus forte probabilité d'être des bénéficiaires du CUEC dans leurs catégories respectives. Les entreprises appartenant aux personnes admises au Canada dans la catégorie des gens d'affaires (demandeur principal) étaient les moins susceptibles d'être des bénéficiaires du CUEC. La probabilité qu'une entreprise reçoive un soutien du CUEC était la plus faible si le propriétaire parlait l'anglais et le français, et on observait une relation en forme de V inversé entre la taille d'entreprise et la probabilité de recevoir un soutien du CUEC. La probabilité a atteint un plateau pour les entreprises détenues par des immigrants comptant entre 10 et 19 employés, et la plus faible probabilité de recevoir un montant du CUEC était observée chez les entreprises comptant 50 employés ou plus. De plus, les entreprises plus âgées étaient moins susceptibles d'avoir reçu un soutien du CUEC. Les entreprises appartenant à des immigrants au Québec avaient la plus forte probabilité d'être bénéficiaires du CUEC, alors que celles au Manitoba avaient la plus faible probabilité. Les entreprises dans le secteur des arts, spectacles et loisirs étaient les plus probables de recevoir un soutien du CUEC, suivies des entreprises du secteur des services d'hébergement et de restauration. La probabilité d'être bénéficiaire diminue en fonction du ratio de coûts fixes, du ratio du fonds de roulement et des marges bénéficiaires; ces résultats sont comparables à ceux présentés dans le tableau 5.

La probabilité de recevoir un soutien de l'AUSU a diminué proportionnellement au niveau de scolarité des propriétaires; les entreprises dont les propriétaires étaient titulaires d'un doctorat à leur admission étaient les moins susceptibles de recevoir un montant de l'AUSU. Il n'y avait aucune relation linéaire entre l'âge de l'immigrant propriétaire d'une entreprise et la probabilité que cette entreprise soit bénéficiaire. Toutefois, les entreprises dont les propriétaires étaient âgés de 65 ans et plus étaient les moins susceptibles de recevoir le soutien. De façon similaire, l'étude

11. Bien que certaines études révèlent que les femmes prennent généralement moins de risques et sont donc moins susceptibles de présenter une demande de prêt (Jianakoplos et Bernasek, 1998; Croson et Gneezy, 2009), le CUEC était un prêt presque sans risque. Par conséquent, une enquête plus approfondie est requise pour déterminer pourquoi les entreprises dirigées par les femmes, surtout celles appartenant à des immigrants, étaient moins susceptibles de recevoir du soutien du CUEC.

n'a révélé aucune relation linéaire entre l'année d'admission d'un propriétaire d'une entreprise et la probabilité de cette entreprise de recevoir du soutien. Cependant, les entreprises appartenant à des immigrants dont les propriétaires sont arrivés plus récemment (de 2015 à 2019) étaient les moins susceptibles de recevoir un montant de l'AUSU. Les entreprises dont les propriétaires sont nés dans un pays de la catégorie « États-Unis et autres pays »¹² avaient la plus forte probabilité de devenir un bénéficiaire, alors que les propriétaires nés en Asie du Sud avaient la plus faible probabilité. Les entreprises dont les propriétaires sont originaires du Canada et font partie de la catégorie du regroupement familial étaient les moins probables de devenir des bénéficiaires, alors que les entreprises dont les propriétaires ont été admis au Canada dans les catégories des gens d'affaires et autre étaient les plus probables. La probabilité de devenir un bénéficiaire était la plus faible chez les entreprises dont les propriétaires ne parlaient ni l'anglais ni le français, mais elle s'est accrue à mesure que la taille de l'entreprise augmentait, à l'exception des entreprises comptant 50 employés ou plus, qui ont enregistré une légère baisse de probabilité. On a signalé une corrélation négative entre la probabilité de devenir bénéficiaire et l'âge de l'entreprise. Les entreprises en Ontario avaient la plus forte probabilité de recevoir un soutien, et celles en Saskatchewan et dans les territoires avaient la plus faible probabilité. La probabilité de devenir un bénéficiaire de l'AUSU a augmenté proportionnellement au ratio de coûts fixes, jusqu'à un seuil de 0,4, après quoi on a signalé une baisse. Dans l'ensemble, la probabilité de devenir un bénéficiaire de l'AUSU a diminué en fonction du ratio du fonds de roulement et des marges bénéficiaires, bien que ce lien ne soit pas une relation linéaire parfaite.

Quant au programme de la SSUC, la probabilité qu'une entreprise appartenant à des immigrants soit bénéficiaire de la subvention a augmenté rigoureusement en fonction du niveau de scolarité de ses propriétaires, à l'exception des propriétaires détenant un doctorat. Les entreprises dont les propriétaires ont été admis plus récemment étaient moins susceptibles d'être bénéficiaires de la SSUC. Tout comme l'AUSU, les entreprises dont le pays de naissance des propriétaires figurait dans la catégorie « États-Unis et autres pays » avaient une plus forte probabilité, alors que les entreprises dont les propriétaires étaient originaires de l'Asie du Sud avaient une plus faible probabilité. Les entreprises dont les propriétaires ont été admis au Canada en tant que réfugiés étaient les moins probables de recevoir un soutien de la SSUC, alors que les entreprises dont les propriétaires faisaient partie de la catégorie « Autre » étaient les plus probables. La probabilité de recevoir la SSUC était la plus faible chez les entreprises dont les propriétaires ne parlaient ni l'anglais ni le français, et la plus élevée chez les entreprises dont les propriétaires parlaient seulement le français. La probabilité d'être un bénéficiaire de la SSUC augmentait rigoureusement en fonction de la taille de l'entreprise, à l'exception des entreprises comptant 50 employés ou plus où on a observé une légère baisse. Aucune corrélation n'a été établie entre l'âge de l'entreprise et la probabilité d'être bénéficiaire de la SSUC. Les entreprises en Alberta étaient les plus probables de recevoir la prestation, alors que les entreprises au Manitoba étaient les moins probables. Les entreprises dans le secteur des arts, spectacles et loisirs avaient la plus forte probabilité d'être des bénéficiaires de la SSUC, mais cette probabilité a diminué en fonction du ratio de coûts fixes de l'entreprise, sauf les entreprises ayant les coûts fixes les plus élevés. De plus, comparable aux résultats globaux sur les entreprises présentés dans le tableau 5, la probabilité d'être bénéficiaire de la SSUC diminuait en fonction du ratio du fonds de roulement et des marges bénéficiaires d'une entreprise.

12 La catégorisation est fondée sur la variable « région du monde de naissance » tirée de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) où les pays de naissance sont regroupés en sept principales régions.

Tableau 7

Entreprises appartenant à des immigrants et bénéficiaires d'un soutien à la liquidité en réponse à la COVID-19

Probit	CUEC		AUSU		SSUC	
	Effets marginaux	Valeur de p	Effets marginaux	Valeur de p	Effets marginaux	Valeur de p
Entreprises à détention minoritaire par des immigrants (référence : entreprises à détention majoritaire par des immigrants)	-0,026	0,000	0,004	0,063	0,051	0,000
Entreprises dirigées par des femmes (référence : entreprises dirigées par des hommes)	-0,008	0,000	0,015	0,000	0,007	0,001
Niveau de scolarité (référence : diplôme d'études secondaires ou niveau de scolarité moins élevé)						
École de métier, diplôme ou études universitaires partielles	-0,004	0,009	0,004	0,002	0,025	0,000
Baccalauréat ou diplôme d'étude supérieure	-0,004	0,005	-0,001	0,256	0,026	0,000
Maîtrise	-0,014	0,000	-0,007	0,000	0,030	0,000
Doctorat	-0,041	0,000	-0,028	0,000	0,015	0,016
Âge du propriétaire (référence : 24 ou moins)						
25 à 34 ans	0,020	0,005	-0,018	0,008	-0,022	0,089
35 à 44 ans	0,023	0,001	-0,006	0,357	0,017	0,198
45 à 54 ans	0,011	0,115	-0,013	0,051	-0,003	0,809
55 à 64 ans	-0,013	0,062	-0,014	0,041	-0,010	0,433
65 ans et plus	-0,051	0,000	-0,030	0,000	-0,069	0,000
Année d'admission (référence : 1980 à 1984)						
1985 à 1989	-0,033	0,000	-0,039	0,000	-0,100	0,000
1990 à 1994	-0,020	0,000	-0,041	0,000	-0,113	0,000
1995 à 1999	-0,005	0,039	-0,038	0,000	-0,124	0,000
2000 à 2004	0,003	0,285	-0,028	0,000	-0,122	0,000
2005 à 2009	0,002	0,357	-0,033	0,000	-0,139	0,000
2010 à 2014	0,002	0,398	-0,039	0,000	-0,155	0,000
2015 à 2019	-0,019	0,000	-0,042	0,000	-0,196	0,000
Région de naissance (référence : Europe)						
Afrique et Moyen-Orient	0,048	0,000	0,016	0,000	-0,014	0,000
Asie de l'Est	0,035	0,000	0,036	0,000	0,016	0,000
Océanie et autres pays d'Asie	0,020	0,000	0,032	0,000	0,009	0,007
Amérique du Sud et Amérique centrale	0,009	0,001	-0,004	0,052	-0,016	0,000
Asie du Sud	0,059	0,000	-0,004	0,003	-0,017	0,000
États-Unis ou autres pays	0,003	0,484	0,044	0,000	0,075	0,000
Catégorie d'admission (référence : catégorie économique, époux/conjoint ou personne à charge)						
Catégorie économique, demandeur principal (catégorie autre que les gens d'affaires)	-0,006	0,001	-0,006	0,000	0,011	0,000
Catégorie des gens d'affaires, demandeur principal	-0,013	0,001	0,019	0,000	0,010	0,091
Catégorie du regroupement familial	0,005	0,001	-0,009	0,000	-0,016	0,000
Réfugiés	0,025	0,000	0,009	0,000	-0,028	0,000
Autre	0,019	0,000	0,021	0,000	0,019	0,000

Note : Les quatre programmes sont la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL).

En septembre 2020, la SUCL a remplacé l'AUCLC. Comme il s'agit de programmes similaires sur le plan conceptuel, les auteurs les ont combinés et désignés par l'abréviation AUSU. En raison des observations manquantes et des problèmes de convergence, la variable liée à la productivité du travail est retirée de la liste des caractéristiques des entreprises.

Source : Les calculs des auteurs utilisent des microdonnées opérationnelles et des ensembles de données pour les programmes de soutien en réponse à la COVID-19.

Tableau 7

Entreprises appartenant à des immigrants et bénéficiaires d'un soutien à la liquidité en réponse à la COVID-19 (suite)

Probit	CUEC		AUSU		SSUC	
	Effets marginaux	Valeur de p	Effets marginaux	Valeur de p	Effets marginaux	Valeur de p
Langue (référence : anglais seulement)						
Français seulement	-0,009	0,009	-0,002	0,402	0,029	0,000
Anglais et français	-0,021	0,000	-0,009	0,000	0,011	0,004
Ni anglais ni français	-0,003	0,014	-0,014	0,000	-0,027	0,000
Taille de l'entreprise (référence : 1 à 4 employés)						
Aucun employé	-0,163	0,000	-0,077	0,000
5 à 9 employés	0,135	0,000	0,107	0,000	0,259	0,000
10 à 19 employés	0,146	0,000	0,167	0,000	0,377	0,000
20 à 49 employés	-0,018	0,000	0,186	0,000	0,437	0,000
50 employés ou plus	-0,314	0,000	0,160	0,000	0,391	0,000
Âge de l'entreprise	-0,002	0,000	-0,001	0,000	0,000	0,836
Industrie (catégorie de référence : fabrication)						
Agriculture, foresterie, pêche et chasse, extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz, services publics et construction	-0,033	0,000	-0,150	0,000	-0,119	0,000
Commerce de gros, transport et entreposage	-0,041	0,000	-0,148	0,000	-0,166	0,000
Commerce de détail	0,000	0,936	-0,015	0,000	-0,092	0,000
Industrie de l'information et industrie culturelle; finances et assurances; services immobiliers et services de location et de location à bail; et services professionnels, scientifiques et techniques	-0,078	0,000	-0,129	0,000	-0,119	0,000
Services d'enseignement	-0,015	0,000	-0,006	0,146	0,073	0,000
Soins de santé et assistance sociale	0,008	0,326	0,033	0,000	0,061	0,000
Arts, spectacles et loisirs	0,074	0,000	0,089	0,000	0,107	0,000
Services d'hébergement et de restauration	0,023	0,000	0,073	0,000	0,053	0,000
Province ou territoire (catégorie de référence : Ontario)						
Provinces de l'Atlantique	-0,035	0,000	-0,054	0,000	0,025	0,000
Québec	0,009	0,000	-0,006	0,001	-0,011	0,000
Manitoba	-0,059	0,000	-0,053	0,000	-0,027	0,000
Alberta	0,003	0,034	-0,013	0,000	0,043	0,000
Colombie-Britannique	-0,015	0,000	-0,030	0,000	0,030	0,000
Saskatchewan et les territoires	-0,015	0,000	-0,057	0,000	-0,002	0,710
Ratio de coûts fixes (référence : moins de 0,10)						
0,10 à 0,19	0,035	0,000	0,079	0,000	0,041	0,000
0,20 à 0,39	0,028	0,000	0,116	0,000	0,029	0,000
0,40 à 0,79	-0,035	0,000	0,099	0,000	-0,068	0,000
0,80 ou plus	-0,051	0,000	0,091	0,000	0,168	0,000
Ratio de liquidité générale (référence : moins de 0,10)						
0,10 à 0,19	-0,007	0,000	-0,003	0,033	-0,002	0,532
0,20 à 0,39	-0,014	0,000	-0,008	0,000	-0,003	0,278
0,40 à 0,79	-0,024	0,000	-0,040	0,000	-0,045	0,000
0,80 ou plus	-0,049	0,000	-0,028	0,000	-0,058	0,000
Marges bénéficiaires (référence : aucun profit ou perte)						
0 % à 9 %	0,028	0,000	-0,019	0,000	-0,005	0,025
10 % à 19 %	0,012	0,000	-0,021	0,000	-0,010	0,001
20 % à 39 %	-0,005	0,005	-0,040	0,000	-0,024	0,000
40 % à 79 %	-0,054	0,000	-0,097	0,000	-0,076	0,000
80 % ou plus	-0,075	0,000	-0,090	0,000	-0,133	0,000

Note : Les quatre programmes sont la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). En septembre 2020, la SUCL a remplacé l'AUCLC. Comme il s'agit de programmes similaires sur le plan conceptuel, les auteurs les ont combinés et désignés par l'abréviation AUSU. En raison des observations manquantes et des problèmes de convergence, la variable liée à la productivité du travail est retirée de la liste des caractéristiques des entreprises.

Source : Les calculs des auteurs utilisent des microdonnées opérationnelles et des ensembles de données pour les programmes de soutien en réponse à la COVID-19.

Caractéristiques des propriétaires immigrants et valeur du soutien :

Le tableau 8 présente la corrélation entre la valeur en dollars du soutien à la liquidité reçu par les entreprises appartenant à des immigrants et les caractéristiques de leurs propriétaires. Le tableau présente les résultats pour l'AUSU et la SSUC, ainsi que pour tous les programmes confondus (CUEC, AUSU et SSUC). Les résultats liés au CUEC ne font pas l'objet d'une discussion distincte, car ce programme consistait en un prêt unique avec possibilité de majoration dont le montant versé ne variait pas d'un bénéficiaire à l'autre. Les résultats démontrent que, peu importe le programme, les entreprises à détention minoritaire par les immigrants ont reçu plus de soutien que les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants, après correction en fonction des caractéristiques des propriétaires d'entreprise. De plus, bien que les entreprises appartenant à des immigrants et dirigées par des femmes aient reçu une valeur en dollars supérieure dans le cadre de l'AUSU, comparativement aux entreprises dirigées par des hommes, elles ont reçu un soutien de moindre valeur dans le cadre de la SSUC et lorsque tous les programmes ont été regroupés. Bien que cette constatation nécessite une enquête plus approfondie, ce résultat pourrait être attribuable en partie par le fait que les entreprises dirigées par les femmes sont d'une taille plus petite, même lorsque les entreprises analysées se trouvent dans la même catégorie de taille d'entreprise.

Les résultats indiquent que les entreprises dont les propriétaires détiennent une maîtrise ou un doctorat ont reçu la valeur en dollars la plus élevée en soutien provenant de la SSUC. Toutefois, ces entreprises ne s'en tiraient pas mieux, car elles ont reçu moins de soutien de l'AUSU par rapport aux entreprises dont les propriétaires étaient seulement titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou un niveau de scolarité inférieur. Lorsque tous les programmes ont été regroupés, leur avantage s'est affaibli. Les entreprises dont les propriétaires ont été admis au Canada plus récemment ont reçu moins de soutien dans le cadre de la SSUC et de l'AUSU, ainsi que lorsque tous les programmes ont été regroupés. Même si les entreprises dont les propriétaires sont nés dans un pays de la catégorie « États-Unis ou autres pays » ont reçu la valeur la plus élevée en soutien de l'AUSU et la valeur totale la plus élevée lorsque les données des trois programmes ont été regroupées, elles ont reçu la plus faible valeur dans le cadre de la SSUC. Les entreprises dont les propriétaires sont originaires de l'Asie de l'Est se sont classées au deuxième rang en ce qui a trait à la valeur la plus élevée reçue de l'AUSU et lorsque tous les programmes ont été combinés. Toutefois, lorsque les données des programmes ont été regroupées, la plus faible valeur en dollars quant au soutien reçu a été observée chez les entreprises dont les propriétaires étaient originaires de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale. Les entreprises dont les propriétaires ont été admis au Canada en tant que réfugiés ont reçu la valeur en dollars la plus élevée à l'égard du soutien versé par l'AUSU, mais la valeur la plus faible pour le soutien versé par la SSUC. En revanche, les entreprises dont les propriétaires ont été admis au Canada dans la catégorie des gens d'affaires (demandeur principal) ont reçu la valeur en dollars la plus élevée dans le cadre de la SSUC, mais la valeur la plus faible lorsque tous les programmes ont été combinés. Peu importe le programme de soutien, les entreprises dont les propriétaires ne parlaient ni l'anglais ni le français ont reçu la valeur en dollars la plus faible, alors que les entreprises dont les propriétaires parlaient l'anglais et le français ont reçu la valeur en dollars la plus élevée.

La valeur du soutien à la liquidité reçu par une entreprise appartenant à des immigrants augmentait en fonction de la taille de l'entreprise, et ce, peu importe le programme. Des entreprises plus âgées ont reçu moins de soutien dans le cadre de l'AUSU, mais plus de soutien de la SSUC. Lorsque tous les programmes ont été combinés, les entreprises dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale ont reçu la valeur en dollars la plus élevée, alors que les entreprises dans le secteur du commerce de détail ont reçu la valeur la plus faible. Les entreprises appartenant à des immigrants dans les provinces de l'Atlantique ont reçu le soutien de plus faible valeur en dollars, peu importe le programme. En revanche, la plus forte valeur en dollars a été observée en Ontario pour le soutien de l'AUSU et en Alberta pour le programme de la SSUC.

Tableau 8

Entreprises appartenant à des immigrants et valeur du soutien à la liquidité en réponse à la COVID-19

	Programmes combinés		AUSU		SSUC	
	Coefficient	Valeur de p	Coefficient	Valeur de p	Coefficient	Valeur de p
Moindres carrés ordinaires						
Entreprises à détention minoritaire par des immigrants (référence : entreprises à détention majoritaire par des immigrants)	0,113	0,000	0,140	0,000	0,198	0,000
Entreprises dirigées par des femmes (référence : entreprises dirigées par des hommes)	-0,020	0,000	0,058	0,000	-0,069	0,000
Niveau de scolarité (référence : diplôme d'études secondaires ou niveau de scolarité moins élevé)						
École de métier, diplôme ou études universitaires partielles	0,031	0,000	-0,134	0,000	0,037	0,001
Baccalauréat ou diplôme d'étude supérieure	0,033	0,000	0,012	0,438	0,024	0,043
Maîtrise	0,024	0,000	-0,070	0,004	0,072	0,000
Doctorat	0,014	0,234	-0,076	0,141	0,072	0,019
Âge du propriétaire (référence : 24 ou moins)						
25 à 34 ans	-0,013	0,565	-0,043	0,620	0,022	0,759
35 à 44 ans	0,013	0,550	-0,024	0,784	-0,027	0,697
45 à 54 ans	0,006	0,781	0,023	0,788	-0,028	0,689
55 à 64 ans	-0,004	0,848	-0,027	0,758	0,010	0,888
65 ans et plus	-0,078	0,001	0,116	0,194	-0,038	0,600
Année d'admission (référence : 1980 à 1984)						
1985 à 1989	-0,064	0,000	0,473	0,000	-0,091	0,000
1990 à 1994	-0,105	0,000	0,415	0,000	-0,121	0,000
1995 à 1999	-0,090	0,000	0,444	0,000	-0,164	0,000
2000 à 2004	-0,100	0,000	0,435	0,000	-0,236	0,000
2005 à 2009	-0,107	0,000	0,383	0,000	-0,218	0,000
2010 à 2014	-0,113	0,000	0,398	0,000	-0,214	0,000
2015 à 2019	-0,155	0,000	0,305	0,000	-0,283	0,000
Pays de naissance (référence : Europe)						
Afrique et Moyen-Orient	0,035	0,000	0,305	0,000	-0,034	0,009
Asie de l'Est	0,079	0,000	0,483	0,000	0,007	0,608
Océanie et autres pays d'Asie	0,046	0,000	0,296	0,000	-0,050	0,002
Amérique du Sud et Amérique centrale	-0,023	0,002	0,119	0,000	-0,031	0,125
Asie du Sud	0,046	0,000	0,257	0,000	0,018	0,168
États-Unis ou autres pays	0,080	0,000	0,586	0,000	-0,240	0,000
Catégorie d'admission (référence : catégorie économique, époux/conjoint ou personne à charge)						
Catégorie économique, demandeur principal (catégorie autre que les gens d'affaires)	0,024	0,000	0,144	0,000	0,033	0,007
Catégorie des gens d'affaires, demandeur principal	-0,063	0,000	0,032	0,330	0,067	0,011
Catégorie du regroupement familial	-0,014	0,001	0,225	0,000	-0,026	0,022
Réfugiés	-0,002	0,666	0,342	0,000	-0,086	0,000
Autre	-0,024	0,000	0,238	0,000	0,014	0,345
Langue (référence : anglais seulement)						
Français seulement	0,010	0,311	-0,008	0,811	-0,042	0,086
Anglais et français	0,022	0,001	0,050	0,052	0,038	0,033
Ni anglais ni français	-0,027	0,000	-0,031	0,017	-0,039	0,000

Note : Les quatre programmes sont la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). En septembre 2020, la SUCL a remplacé l'AUCLC. Comme il s'agit de programmes similaires sur le plan conceptuel, les auteurs les ont combinés et désignés par l'abréviation AUSU.

Source : Les calculs des auteurs utilisent des microdonnées opérationnelles et des ensembles de données pour les programmes de soutien en réponse à la COVID-19.

Tableau 8

Entreprises appartenant à des immigrants et valeur du soutien à la liquidité en réponse à la COVID-19 (suite)

Moindres carrés ordinaires	Programmes combinés		AUSU		SSUC	
	Coefficient	Valeur de p	Coefficient	Valeur de p	Coefficient	Valeur de p
Taille de l'entreprise (référence : 1 à 4 employés)						
5 à 9 employés	0,411	0,000	0,766	0,000	0,869	0,000
10 à 19 employés	0,755	0,000	1,318	0,000	1,523	0,000
20 à 49 employés	1,230	0,000	1,974	0,000	2,262	0,000
50 employés ou plus	1,958	0,000	2,609	0,000	3,145	0,000
Âge de l'entreprise	0,001	0,006	-0,007	0,000	0,006	0,000
Industrie (catégorie de référence : fabrication)						
Agriculture, foresterie, pêche et chasse, extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz, services publics et construction	-0,085	0,000	-0,154	0,000	0,024	0,281
Commerce de gros, transport et entreposage	-0,135	0,000	-0,067	0,048	-0,192	0,000
Commerce de détail	-0,196	0,000	0,198	0,000	-0,562	0,000
Industrie de l'information et industrie culturelle; finances et assurances; services immobiliers et services de location et de location à bail; et services professionnels, scientifiques et techniques	-0,094	0,000	-0,250	0,000	0,080	0,000
Services d'enseignement	-0,047	0,000	-0,014	0,607	-0,115	0,000
Soins de santé et assistance sociale	0,167	0,000	0,792	0,000	-0,021	0,633
Arts, spectacles et loisirs	0,003	0,687	0,045	0,073	-0,338	0,000
Services d'hébergement et de restauration	-0,008	0,396	0,151	0,000	-0,164	0,000
Province ou territoire (catégorie de référence : Ontario)						
Provinces de l'Atlantique	-0,124	0,000	-0,739	0,000	-0,161	0,000
Québec	-0,075	0,000	-0,051	0,008	-0,151	0,000
Manitoba	-0,108	0,000	-0,375	0,000	-0,158	0,000
Alberta	0,004	0,425	-0,162	0,000	0,062	0,000
Colombie-Britannique	-0,034	0,000	-0,361	0,000	0,029	0,005
Saskatchewan et les territoires	-0,118	0,000	-0,708	0,000	-0,082	0,005
Salaire moyen par employé	0,000	0,002	-0,001	0,000	0,001	0,000
Ratio de coûts fixes (référence : moins de 0,10)						
0,10 à 0,19	0,047	0,000	0,534	0,000	-0,095	0,000
0,20 à 0,39	0,101	0,000	1,168	0,000	-0,143	0,000
0,40 à 0,79	-0,028	0,000	1,398	0,000	-0,381	0,000
0,80 ou plus	0,178	0,000	1,368	0,000	0,401	0,000
Ratio de liquidité générale (référence : moins de 0,10)						
0,10 à 0,19	0,006	0,137	0,111	0,000	0,053	0,000
0,20 à 0,39	-0,024	0,000	0,120	0,000	-0,035	0,003
0,40 à 0,79	-0,053	0,000	0,107	0,000	-0,035	0,010
0,80 ou plus	-0,091	0,000	-0,071	0,000	-0,109	0,000
Marges bénéficiaires (référence : aucun profit ou perte)						
0 % à 9 %	-0,024	0,000	0,012	0,359	-0,059	0,000
10 % à 19 %	-0,060	0,000	-0,146	0,000	-0,112	0,000
20 % à 39 %	-0,080	0,000	-0,225	0,000	-0,227	0,000
40 % à 79 %	-0,176	0,000	-0,750	0,000	-0,332	0,000
80 % ou plus	-0,108	0,000	-0,337	0,000	-0,228	0,000
Productivité du travail (référence : moins de 50)						
50 à 99	0,131	0,000	0,056	0,000	0,288	0,000
100 à 149	0,159	0,000	0,323	0,000	0,406	0,000
150 à 199	0,149	0,000	0,644	0,000	0,256	0,000
200 à 299	0,084	0,000	0,368	0,000	0,323	0,000
300 ou plus	0,059	0,000	0,419	0,000	0,180	0,000
Terme constant	11,112	0,000	7,576	0,000	10,061	0,000

Note : Les quatre programmes sont la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). En septembre 2020, la SUCL a remplacé l'AUCLC. Comme il s'agit de programmes similaires sur le plan conceptuel, les auteurs les ont combinés et désignés par l'abréviation AUSU.

Source : Les calculs des auteurs utilisent des microdonnées opérationnelles et des ensembles de données pour les programmes de soutien en réponse à la COVID-19.

6. Conclusion

Pour offrir un soutien aux entreprises touchées pendant la pandémie, le gouvernement du Canada a lancé divers programmes de soutien à la liquidité en réponse à la COVID-19. Ces programmes ont été conçus pour venir en aide aux entreprises touchées en couvrant partiellement leurs dépenses principales, comme la rémunération, le loyer et les frais d'exploitation d'immeubles. La présente étude met l'accent sur quatre principaux programmes de soutien en réponse à la COVID-19, soit la SSUC, l'AUCLC, la SUCL et le CUEC. Le présent document combine les données tirées de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés et les données provenant de ces quatre programmes de soutien afin d'examiner l'utilisation des programmes par les entreprises appartenant à des immigrants, puis de comparer ces résultats avec ceux des entreprises appartenant à des personnes nées au Canada.

L'étude examine l'utilisation répandue et intensive de ces programmes après la prise en compte des caractéristiques des entreprises, c.-à-d. leur probabilité de recevoir un soutien à la liquidité et la valeur du soutien reçu. Les résultats indiquent que les entreprises appartenant à des immigrants ont utilisé les programmes de soutien un peu différemment des entreprises appartenant à des personnes nées au Canada, même après la prise en compte des différentes caractéristiques. Les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants étaient plus susceptibles de recevoir un soutien du CUEC et de l'AUSU (combinaison de l'AUCLC et de la SUCL) et étaient légèrement moins susceptibles de recevoir un soutien de la SSUC, comparativement aux entreprises appartenant à des personnes nées au Canada. L'utilisation légèrement plus faible de la SSUC par les entreprises appartenant majoritairement à des immigrants peut signaler qu'elles ont une différente structure de coûts de celles appartenant à des personnes nées au Canada (c.-à-d. leurs coûts fixes sont légèrement plus élevés que leurs coûts de main-d'œuvre, faisant en sorte qu'il serait plus avantageux pour elles d'utiliser le CUEC et l'AUSU au lieu de la SSUC). Toutefois, les entreprises appartenant à des immigrants (à détention majoritaire et minoritaire) ont reçu une valeur en dollars supérieure à celle reçue par les entreprises détenues par des personnes nées au Canada, ou au moins une valeur égale à ces entreprises, peu importe le programme de soutien.

L'étude a aussi déterminé que, parmi les entreprises appartenant à des immigrants, les caractéristiques des propriétaires jouaient un rôle important dans l'utilisation des programmes de soutien à la liquidité. Par exemple, les entreprises dirigées par des femmes étaient légèrement plus susceptibles d'être des bénéficiaires de l'AUSU et de la SSUC, mais moins susceptibles d'avoir reçu un soutien du CUEC. Toutefois, elles ont reçu les plus petits montants de la SSUC lorsque tous les programmes ont été combinés, comparativement aux entreprises dirigées par des hommes. Les entreprises dont les propriétaires avaient un niveau de scolarité plus élevé étaient généralement moins susceptibles de recevoir un soutien du CUEC ou de l'AUSU, mais plus susceptibles de recevoir un soutien de la SSUC. Elles ont aussi reçu la plus haute valeur du soutien versé par la SSUC et une plus faible valeur pour le CUEC. Les entreprises dont les propriétaires sont arrivés au Canada plus récemment étaient moins susceptibles de recevoir des prestations de la SSUC, et, d'ordre général, les prestations reçues par ces entreprises étaient d'une moindre valeur en dollars. Les entreprises dont les propriétaires sont arrivés au Canada en tant que réfugiés étaient les plus susceptibles de recevoir du soutien du CUEC, mais les moins susceptibles de recevoir du soutien de la SSUC. Les entreprises dont les propriétaires ne parlaient ni l'anglais ni le français étaient également moins susceptibles de toucher des prestations de l'AUSU et de la SSUC, et ce groupe d'entreprises a reçu la valeur en dollars la plus faible en soutien lorsque tous les programmes ont été combinés.

Références

- Bartik, A. W., Bertrand, M., Cullen, Z. B., Glaeser, E. L., Luca, M. et Stanton, C. T. (2020). *How are small businesses adjusting to COVID-19? Early evidence from a survey*. National Bureau of Economic Research, document de travail n° 26989.
- Beland, L.-P., Fakorede, O., Mikola, D. et Tang, H. (2021). *The Effect of COVID-19 on Canadian small businesses' owners and their employees*. Document de travail de la Carleton University.
- Croson, R. et Gneezy, U. (2009). Gender Differences in Preferences. *Journal of Economic Literature*, 47(2), 448-74.
- Fairlie, Robert W. (2020). *The Impact of Covid-19 on Small Business Owners: Evidence of Early-Stage Losses from the April 2020 Current Population Survey*. National Bureau of Economic Research, document de travail n° 27309.
- Gouvernement du Canada. (s.d.a). *Foire aux questions : Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)*. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subventions-salaires-loyer/ssuc-foire-aux-questions.html> (consulté le 28 novembre 2023).
- Gouvernement du Canada. (s.d.b). *Subventions pour les salaires et pour le loyer pour les entreprises touchées par la COVID-19 : admissibilité aux subventions antérieures*. [https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subventions-salaires-loyer/subventions-admissible-anterieure.html - h-1](https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subventions-salaires-loyer/subventions-admissible-anterieure.html-h-1) (consulté le 28 novembre 2023).
- Gouvernement du Canada. (s.d.c). *Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)*. <https://ceba-cuec.ca/fr/> (consulté le 28 novembre 2023).
- Jianakoplos, N. A. et Bernasek, A. (1998). Are women more risk averse? *Economic Inquiry*, 36(4), 620-630.
- Leung, D. (2021). Caractéristiques des entreprises qui ont fermé pendant la pandémie de COVID-19 en 2020. *Rapports économiques et sociaux*, n° 36-28-0001 au catalogue. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021003/article/00003-fra.htm>
- Leung, D. et Liu, H. (2022). Le programme de Subvention salariale d'urgence du Canada et la croissance et le taux de survie des entreprises pendant la pandémie de COVID-19 au Canada. *Rapports économiques et sociaux*, n° 36-28-0001 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada. DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202200200006-fra>
- Tam, S., Sood, S. et Johnston, C. (2021). Les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises appartenant majoritairement à des populations précises, premier trimestre de 2021. *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, n° 45280001 au catalogue. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00013-fra.htm>